

**Conseil économique et social**Distr.: Générale  
26 janvier 2001Français  
Original: Anglais**Commission des stupéfiants**

Quarante-quatrième session

Vienne, 20-29 mars 2001

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

**Directives de politique générale pour le Programme  
des Nations Unies pour le contrôle international des drogues****Activités du Programme des Nations Unies pour le contrôle  
international des drogues****Rapport du Directeur exécutif***Résumé*

Le présent rapport donne une vue d'ensemble de l'orientation stratégique du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et des principales activités entreprises en 2000 à l'appui des efforts déployés par la communauté internationale pour mettre en œuvre la stratégie globale convenue lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le PNUCID a joué un rôle catalyseur dans le lancement et la promotion d'initiatives aux échelons national, régional et international, grâce à un ensemble de programmes de coopération technique auquel participe un réseau de bureaux extérieurs implantés dans des pays et régions clefs. Il a favorisé la coopération sous-régionale et agi en intermédiaire impartial pour encourager la coopération bilatérale et les consultations directes entre gouvernements. Il a par ailleurs mobilisé les institutions spécialisées et organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, d'autres organisations intergouvernementales et la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, pour apporter une solution globale au problème de la drogue.

---

\* E/CN.7/2001/1.

## Table des matières

	<i>Paragraphs</i>	<i>Page</i>
I. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: orientation stratégique et initiatives . . . . .	1-9	3
II. Activités opérationnelles . . . . .	10-99	4
A. Afrique subsaharienne . . . . .	10-20	4
B. Afrique du Nord et Moyen-Orient . . . . .	21-26	6
C. Europe centrale et orientale. . . . .	27-32	7
D. Asie du Sud. . . . .	33-37	8
E. Asie de l'Est et Pacifique . . . . .	38-55	9
F. Asie occidentale et centrale. . . . .	56-74	12
G. Amérique latine et Caraïbes . . . . .	75-99	16
III. Activités thématiques et autres . . . . .	100-141	21
A. Adhésion aux traités et suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. . . . .	100-105	21
B. Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants . . . . .	106-108	22
C. Travaux de recherche et de laboratoire. . . . .	109-114	23
D. Blanchiment de l'argent. . . . .	115-118	24
E. Réduction de la demande. . . . .	119-127	25
F. Répression du trafic illicite de drogues . . . . .	128-134	27
G. Coopération interinstitutions et activités de promotion. . . . .	135-141	28
IV. Questions administratives et financières. . . . .	142-149	29
A. Suivi et évaluation . . . . .	142-144	29
B. Situation financière . . . . .	145-147	29
C. Mobilisation des ressources. . . . .	148-149	30

## **I. Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues: orientation stratégique et initiatives**

1. En 2000, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a aidé la communauté internationale à mettre en œuvre la stratégie globale convenue à la vingtième session extraordinaire consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue, que l'Assemblée générale avait tenue en juin 1998. À cette session, l'Assemblée avait élaboré une stratégie globale reposant sur une démarche équilibrée, dans laquelle la réduction de la demande et la réduction de l'offre se renforçaient mutuellement. Elle avait également adopté une déclaration politique (résolution S-20/2, annexe), dans laquelle elle préconisait l'exécution, d'ici à 2003 et 2008, des plans d'action et mesures arrêtés à cette session.

2. Les traités internationaux relatifs au contrôle des drogues sont restés la pièce maîtresse de la stratégie globale mise en œuvre par le PNUCID, dont l'une des priorités a été d'aider les États à appliquer les dispositions desdits traités. Le PNUCID s'est attaché particulièrement à aider les gouvernements à coopérer davantage sur le plan judiciaire pour lutter contre le problème mondial de la drogue, notamment en dispensant une formation au personnel des services de répression, aux fonctionnaires des administrations nationales, aux juges, aux magistrats et aux procureurs ainsi qu'au personnel chargé des activités de réduction de la demande. Le PNUCID a apporté un appui direct aux gouvernements qui en ont fait la demande, afin qu'ils puissent poursuivre les auteurs d'infractions graves liées au trafic de drogues, telles que le blanchiment d'argent.

3. Le Plan d'action pour la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (résolution 54/132) sert de guide aux États Membres pour parvenir à réduire sensiblement la demande de drogues d'ici à 2008, comme le prévoit la Déclaration politique adoptée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée. Cette dernière a demandé au PNUCID d'aider les États Membres à atteindre cet objectif. De nombreux gouvernements qui ne connaissaient pas précisément l'ampleur et les caractéristiques de l'abus

de drogues dans leur pays ont été encouragés à mettre en place une infrastructure épidémiologique, qui permettra de créer une base de données fiables sur la situation de la toxicomanie et constituera un cadre propice pour adopter des mesures de prévention et de traitement et faire connaître les meilleures pratiques dans ce domaine. Le PNUCID travaille actuellement en étroite collaboration avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues de l'Organisation des États américains, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et des institutions spécialisées des Nations Unies telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

4. Le PNUCID a contribué aux efforts déployés par les États Membres pour mettre en œuvre une série d'initiatives qui leur permettra d'atteindre l'objectif fixé à la session extraordinaire, à savoir éliminer ou réduire sensiblement la culture illicite du cocaïer, de la plante de cannabis et du pavot à opium d'ici à 2008. À cette fin, des plans d'action ont été élaborés par les pays, principalement ceux d'Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, et le PNUCID, dans le cadre d'un large éventail de stratégies visant à réduire l'offre et la demande illicites de drogues dans le monde conformément à une approche équilibrée. Le PNUCID a continué d'encourager les pays donateurs et les institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale, à soutenir les activités de substitution. Plusieurs gouvernements ont accompli des progrès notables dans la réalisation des objectifs fixés à la session extraordinaire, en particulier ceux de la Bolivie, du Pakistan, du Pérou et de la République démocratique populaire lao, où la culture illicite du pavot à opium ou du cocaïer a été sensiblement réduite.

5. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnel de la Commission des stupéfiants à sa quarante-troisième session et à ses réunions intersessions et l'a aidée à mettre en route le processus qui permettra aux États de rendre compte, tous les deux ans, des mesures prises pour atteindre les objectifs fixés pour 2003 et 2008, à l'occasion de la session extraordinaire. À cet effet, le PNUCID a adressé un questionnaire à tous les États Membres, dont les réponses sont analysées dans le premier rapport biennal du Directeur exécutif sur la mise en œuvre des

conclusions de la vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2001/2), qui sera présenté à la Commission pour examen. En tant que secrétariat fonctionnel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants, le PNUCID a aidé ce dernier à superviser le fonctionnement du régime international de contrôle des drogues et le mouvement des précurseurs.

6. S'agissant de la situation financière du PNUCID, l'amélioration amorcée en 1998, lorsque les recettes, en diminution depuis 1992, avaient augmenté de 35 % par rapport à 1997, s'est poursuivie en 2000. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999, les recettes ont à nouveau progressé, de 37 %, pour atteindre 142 millions de dollars des États-Unis. Durant l'exercice 2000-2001, elles devraient encore s'accroître pour s'établir, selon les prévisions, à 144 millions de dollars. Tirant parti de l'augmentation de ses recettes, qui illustre la confiance de la communauté internationale dans ses capacités techniques, le PNUCID a renforcé son rôle tant de catalyseur que de champion de la lutte antidrogue, en incitant les gouvernements à prendre des mesures dans ce domaine moyennant un ensemble équilibré d'activités de coopération technique. En 2000, il a encore accru son efficacité, comme le montre le rapport entre les ressources destinées aux programmes et celles allouées aux activités d'appui.

7. Le PNUCID a apporté son concours aux initiatives et efforts engagés au niveau national, en accordant une attention particulière aux activités de substitution visant à réduire ou à éliminer les cultures illicites de plantes narcotiques, au renforcement des capacités nationales dans le domaine de la réduction de la demande, à la mise en place de cadres institutionnels et à l'établissement d'organes de coordination et de planification.

8. Les bureaux extérieurs du PNUCID ont joué un rôle de catalyseur en encourageant les gouvernements, les institutions spécialisées, les institutions financières internationales et la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, le secteur privé et les institutions religieuses, à poursuivre leur engagement en faveur de la lutte contre la drogue. Ils ont joué un rôle décisif dans l'exécution d'un large éventail de programmes d'assistance technique consacrés à la réduction de l'offre et de la demande, à la répression du trafic illicite et aux mesures visant à assurer la pleine application des traités internationaux

relatifs au contrôle des drogues et la réalisation des objectifs convenus lors de la session extraordinaire. Enfin, ils ont aidé les gouvernements à adopter et à exécuter des plans détaillés de contrôle des drogues au niveau national et ont favorisé, grâce à une série de mémorandums d'accord, la coopération entre les États au niveau régional et, plus particulièrement, la coopération transfrontière.

9. Si la teneur des programmes d'assistance est adaptée en fonction des problèmes et des priorités des différents pays et régions, les activités opérationnelles visent essentiellement à renforcer les capacités aux échelons national et régional, à favoriser la coopération transfrontière grâce à des programmes de coopération régionale, à appuyer les organisations non gouvernementales dans leurs activités de réduction de la demande (notamment par des études d'évaluation rapide et des programmes à l'intention des enfants des rues et des professionnels du sexe), à mobiliser des fonds et à inciter les gouvernements à adopter et à appliquer des lois nationales sur le contrôle des drogues pour leur permettre de s'acquitter de leurs obligations conventionnelles. Le PNUCID travaille en étroite collaboration avec le Centre pour la prévention internationale du crime dans le cadre de l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) du Secrétariat sur les questions de criminalité liée à la drogue.

## **II. Activités opérationnelles**

### **A. Afrique subsaharienne**

#### **1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation**

10. Le PNUCID a participé plus activement à l'élaboration et à l'exécution de programmes nationaux ou régionaux en Afrique. L'éventail de programmes destinés à l'Afrique australe et à l'Afrique de l'Est a été élargi pour prendre la forme d'un vaste cadre régional regroupant des activités de réduction de la demande, de contrôle des drogues, de renforcement des mécanismes judiciaires et de coopération. En Afrique de l'Est, la priorité est accordée actuellement aux activités de réduction de la demande, qui sont assorties de programmes de répression du trafic. Le PNUCID a entrepris un programme-cadre de réduction de la

demande en Afrique pour appuyer l'élaboration d'importants programmes de prévention de l'abus de drogues et de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans plusieurs régions du continent. Suivant une démarche équilibrée, le PNUCID a renouvelé ses efforts en vue de renforcer les compétences et les moyens en matière de répression en Afrique. Le coordonnateur du programme de détection et de répression basé au Nigéria appuiera et coordonnera la fourniture d'une assistance dans ce domaine aux pays d'Afrique, en particulier d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique australe.

11. Le plan d'action pour le contrôle des drogues de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) reste l'instrument de référence pour les activités de coopération entre cette dernière et le PNUCID. Lors d'une réunion qu'ils ont tenue à Alger en février 2000 pour examiner l'exécution dudit plan, les spécialistes africains du contrôle des drogues sont convenus que le centre de coordination du contrôle des drogues du secrétariat de l'OUA continuerait de fournir ses services aux États Membres après l'expiration du projet du PNUCID. Établie avec le concours du PNUCID, la base de données de l'OUA sur les experts, centres de formation et instituts de recherche africains en matière de contrôle des drogues fait l'objet de dernières mises au point. Elle sera accessible aux gouvernements des pays d'Afrique, au PNUCID ainsi qu'à des tiers intéressés.

12. Afin de renforcer les mécanismes judiciaires et les moyens de poursuite en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, le PNUCID a entrepris, en octobre 2000, un programme régional d'aide juridique à l'intention des 19 pays d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est. Dans cette dernière région, des plans nationaux de contrôle des drogues ont été finalisés pour le Kenya, Madagascar et la République-Unie de Tanzanie.

13. Un vaste programme régional pluriannuel visant à faciliter la lutte contre le problème de la drogue en Afrique de l'Ouest a été lancé en étroite collaboration avec le Programme africain antidrogue de la Commission européenne, l'objectif étant d'améliorer la coordination du contrôle des drogues aux niveaux national et régional et de prendre à ces mêmes niveaux des mesures efficaces de réduction de la demande et de répression. Le PNUCID, en coopération avec la Commission européenne, a contribué à la définition de

stratégies nationales de contrôle des drogues, qui seront mises en œuvre au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Guinée, en République centrafricaine et au Togo. Pour que les pays soient mieux à même de contrôler les drogues, une formation a été dispensée à des responsables de la coordination nationale du contrôle des drogues d'États d'Afrique centrale ainsi qu'à certains magistrats d'Afrique de l'Ouest.

## 2. Prévention et réduction de l'abus des drogues

14. Afin de renforcer les programmes nationaux de réduction de la demande, le PNUCID a soutenu la mise en place de réseaux de spécialistes locaux en la matière en Afrique de l'Est et de l'Ouest. Des activités de réduction de la demande ont également été prévues dans des programmes destinés à l'Afrique australe, à l'Afrique de l'Ouest et à l'Afrique du Nord. En Afrique australe, le premier des 10 centres locaux d'orientation, de traitement et de réinsertion des toxicomanes prévus pour l'Afrique du Sud a été inauguré à Soweto. Deux autres centres seront implantés dans les provinces du Mpumalanga et du Cap oriental. Pour aider les pays à déterminer l'ampleur de l'abus des drogues, le PNUCID a pourvu à la réalisation d'évaluations rapides de la situation en Afrique du Sud, en Angola, en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Malawi, au Nigéria et au Sénégal. Une évaluation est également prévue pour le Swaziland. Au Burkina Faso, des responsables locaux et des travailleurs sociaux ont bénéficié d'une formation du PNUCID à la prévention de l'abus de drogues.

15. En Afrique de l'Est, le PNUCID a collaboré avec les gouvernements afin d'aider les organisations non gouvernementales à améliorer leurs programmes d'action sur le terrain. Le Centre d'information des organisations non gouvernementales aidera ces dernières à constituer des réseaux entre elles et avec les organismes publics ainsi qu'à entreprendre des activités de prévention de l'abus de drogues. En Afrique de l'Ouest, ont été lancées trois initiatives régionales de prévention de l'abus de drogues et de sensibilisation des jeunes. Au niveau national, la prévention de l'abus de drogues figurera aux programmes des établissements d'enseignement primaire et secondaire ainsi que dans les activités de terrain des centres d'orientation pour jeunes. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) apportera son concours dans le cadre de son

programme de préparation à la vie familiale et d'éducation en matière de population.

16. Au Nigéria, une attention particulière a été accordée à la réduction de la demande, notamment aux liens entre l'abus de drogues, le VIH et le syndrome d'immunodéficience acquise (sida). Des études d'évaluations rapides de l'abus de drogues ont été réalisées dans 22 États de ce pays. Un programme visant à renforcer les centres de traitement et de réadaptation des toxicomanes établis par l'administration nigériane, les organisations non gouvernementales et les guérisseurs traditionnels a démarré en 2000, à l'issue d'une enquête sur la qualité et les besoins des services existant dans ce domaine.

### 3. Répression du trafic de drogues

17. Plusieurs pays d'Afrique ont jugé nécessaire de doter leurs autorités compétentes de moyens renforcés pour surveiller et réglementer les circuits de distribution internes. Avec le concours de l'Organe et de l'OMS, les capacités des autorités compétentes de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie sont actuellement renforcées afin d'assurer un contrôle plus efficace de l'offre et de la distribution de stupéfiants et de substances psychotropes licites. Cette initiative devrait être étendue à d'autres pays de la région.

18. En collaboration avec l'Union postale universelle, le PNUCID a lancé une nouvelle initiative visant à lutter contre l'utilisation croissante du système postal pour le trafic de drogues et d'autres graves activités criminelles organisées, en commençant par l'Afrique de l'Ouest. Dans le cadre de cette initiative, des accords de coopération seront conclus entre les services postaux, l'administration douanière et la police. Le personnel des postes, des douanes et des services de répression recevra une formation aux techniques d'identification et d'interception ainsi qu'aux règles de procédure.

19. Afin de renforcer les moyens d'interception des services de répression dans les pays d'Afrique, en particulier dans ceux qui sont utilisés comme point stratégique de transit pour le trafic de drogues, le PNUCID, en collaboration avec le Conseil de coopération douanière (également appelé Organisation mondiale des douanes), a entrepris un programme destiné à doter les principaux ports d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe de moyens supplémentaires. De

nouveaux services de lutte antidrogue ont été créés dans les ports de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie), de Durban (Afrique du Sud) et de Mombassa (Kenya). Les procédures de contrôle portuaire ont été améliorées à Maputo. Les activités visant à fournir une formation, des conseils et du matériel aux équipes de contrôle de ces quatre ports ont pris fin en 2000. Les nouveaux services ont effectué d'importantes saisies de drogues cette même année. Un programme de formation et de fourniture de matériel destiné à un nouveau service portuaire de Djibouti est actuellement en cours et devrait s'achever au début de 2001. Un appui sera également apporté aux services de répression dans d'autres ports de la région.

20. Plusieurs gouvernements d'Afrique sont préoccupés par la culture illicite du cannabis et certains d'entre eux ont pris des mesures pour y remédier. En Afrique australe, le PNUCID a fourni un appui technique et des services consultatifs à l'Afrique du Sud, au Malawi et au Swaziland, pour qu'ils puissent évaluer l'ampleur de la culture de cette plante dans la région.

## B. Afrique du Nord et Moyen-Orient

### 1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

21. Au Moyen-Orient, le PNUCID a entrepris un programme de coopération sous-régionale dans le domaine du contrôle des drogues afin d'aider les États de la Méditerranée orientale à lutter contre ce fléau. En avril 2000, un mémorandum d'accord a été signé avec le secrétariat du Conseil des ministres arabes de l'intérieur afin de faciliter la coopération judiciaire et autre au niveau régional. En mai 2000, le PNUCID et l'Académie arabe Naïf des sciences de la sécurité ont arrêté un programme de coopération dans le Moyen-Orient, qui favorisera la mise en commun de connaissances spécialisées au moyen de séminaires conjoints de formation, d'échanges d'informations, d'études et de publications.

22. Le PNUCID a apporté son concours à l'Autorité palestinienne pour qu'elle puisse harmoniser la législation relative au contrôle des drogues à partir des lois types qu'il a élaborées et il a fourni une formation juridique aux procureurs, en collaboration avec le Ministère égyptien de la justice. Des procureurs ont

également reçu une formation en République arabe syrienne. En Afrique du Nord, des missions d'évaluation ont été entreprises en Algérie, en Jamahiriya arabe libyenne et au Soudan, l'objectif étant d'élaborer des plans directeurs nationaux de contrôle des drogues.

## **2. Prévention et réduction de l'abus des drogues**

23. Au Moyen-Orient, le PNUCID a aidé les pays à évaluer leurs moyens et leurs besoins en matière de traitement et de réinsertion des toxicomanes. En collaboration avec le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, il s'est penché sur des questions multisectorielles telles que l'abus de drogues chez les enfants des rues et à l'aide à la constitution de réseaux d'organisations non gouvernementales pour appuyer les initiatives en faveur de la prévention de l'abus de drogues.

24. Des ateliers de formation au traitement et à la réinsertion des toxicomanes se sont tenus dans les zones palestiniennes autonomes et un séminaire a été organisé pour présenter les conclusions d'une évaluation rapide de l'abus de drogues.

## **3. Élimination des cultures illicites et répression du trafic de drogues**

25. Au Liban, le PNUCID a contribué à la poursuite de la campagne efficace d'éradication des cultures illicites de pavot dans la vallée de la Bekaa, en collaboration avec les donateurs intéressés, d'autres organismes et le Gouvernement. Il a également entrepris des activités visant à renforcer les moyens d'interception de la police libanaise. Un cours de formation sur les dernières techniques de détection et de répression a été organisé et du matériel a été fourni.

26. En Égypte, le Gouvernement a poursuivi ses efforts en vue d'empêcher la culture illicite du cannabis et du pavot à opium dans la péninsule du Sinaï et de combattre le trafic de drogues. Pour l'aider dans son action, le PNUCID a réalisé une évaluation initiale des structures socioéconomiques dans les principales zones de culture illicite. Il a collaboré avec le Gouvernement jordanien afin de renforcer ses capacités de détection et de répression des infractions en matière de drogue. Il a également fourni des cours de formation spécialisée sur le contrôle des précurseurs aux Émirats arabes unis.

## **C. Europe centrale et orientale**

### **1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation**

27. En Fédération de Russie, le PNUCID a achevé la première phase d'un programme global de prévention de l'abus des drogues et de lutte contre la criminalité organisée liée à la drogue. En Bosnie-Herzégovine, il a aidé les pouvoirs publics à étudier et à préparer une nouvelle législation relative sur le contrôle des drogues.

### **2. Prévention et réduction de l'abus des drogues**

28. En Europe centrale, le PNUCID a contribué à la formation de professionnels de la santé aux méthodes de traitement. Il a également aidé à tisser un réseau de chercheurs et à établir une base de données sur les formes et les tendances de l'abus des drogues qui servira de point de départ à la planification et à l'évaluation d'activités de réduction de la demande dans la région. En coopération avec l'OIT, il a mené à terme des activités visant à promouvoir la prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail dans six États d'Europe centrale.

29. Suite aux missions d'évaluation de la situation et des besoins effectuées dans des États d'Europe orientale, des programmes de réduction de la demande ont été formulés pour l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Bulgarie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Roumanie. Plus de 25 spécialistes du traitement de l'abus des drogues et de professionnels de la santé de la Fédération de Russie, de la Moldova et de la République du Bélarus ont reçu une formation aux techniques et méthodes modernes de traitement des toxicomanies, avec le concours d'une organisation non gouvernementale.

30. Le PNUCID a lancé un programme scolaire de prévention dans les trois États baltes. Des équipes par pays ont établi des matériels à l'intention des élèves et des enseignants. Un manuel sur la prévention de l'abus des drogues destiné aux enseignants a également été publié et distribué aux intéressés en Fédération de Russie.

### **3. Répression du trafic illicite**

31. Le PNUCID a fourni un appui technique pour renforcer les capacités organisationnelles et

opérationnelles de détection et de répression des infractions en matière de drogue dans les cinq pays d'Europe centrale qui étaient parties à un mémorandum d'accord signé à Prague en octobre 1995. En Europe centrale, après un séminaire tenu en Slovaquie en septembre 1999, le PNUCID a poursuivi son initiative tendant à renforcer la coopération judiciaire dans le cadre d'une deuxième réunion organisée en République tchèque en septembre 2000 à laquelle ont participé les autorités compétentes d'États d'Europe centrale.

32. Avec le concours de l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et en étroite coopération avec le programme Pologne-Hongrie: assistance à la restructuration des économies (PHARE) de la Commission européenne, le PNUCID a apporté une aide aux gouvernements de la Bulgarie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Roumanie, pour créer des services de renseignement sur les drogues. Cette initiative a contribué à accroître sensiblement le nombre de saisies de drogue dans la région. Un atelier sous-régional, tenu en Croatie en octobre 2000, a porté essentiellement sur l'analyse conjointe des renseignements opérationnels aux fins des enquêtes visant les réseaux de trafiquants et le trafic d'envois en vrac de cocaïne et de haschisch dans des conteneurs. À la demande des gouvernements concernés – Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, Roumanie et Slovénie – le PNUCID a formulé un plan à l'appui d'une technique policière dans laquelle le renseignement doit jouer le rôle déterminant.

## **D. Asie du Sud**

### **1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation**

33. Le PNUCID a continué d'appuyer une enquête nationale lancée en Inde à la fin de 1999. En 2000, une formation a été dispensée pour rassembler des données, finaliser un mécanisme d'évaluation rapide de la situation et lancer un système de suivi de l'abus des drogues pour collecter des informations et déterminer les tendances. Le PNUCID a également apporté un appui technique à l'enquête nationale sur l'abus des drogues menée auprès d'un échantillon de ménages en 2000. Avec l'aide du PNUCID, la législation relative au contrôle des drogues a été modifiée au Népal pour

satisfaire aux dispositions des traités internationaux en vigueur en la matière.

### **2. Prévention et réduction de l'abus des drogues**

34. Deux programmes d'intérêt collectif visant à réduire et à prévenir l'abus des drogues parmi la population en général, les groupes à haut risque et les consommateurs de drogues à l'échelle nationale ont été mis en œuvre en Inde. Le PNUCID a mobilisé un appui en faveur d'un important groupe à risque dans les provinces du nord-est. Dans le domaine de la prévention de l'abus des drogues sur le lieu de travail, l'Association of Resource Managers against Drug Abuse, créée en 1999, a tenu deux réunions en 2000 avec la participation de 80 représentants d'entreprises et d'organisations non gouvernementales.

35. Un plan quinquennal de lutte contre l'abus des drogues a été lancé au Bangladesh et des modules de formation en matière de traitement et de réadaptation ont été fournis aux organisations qui ont participé à deux cours de formation. De la documentation destinée aux activités de sensibilisation et d'éducation en matière de drogue, y compris des principes directeurs pour la formation et des ouvrages spécialisés, ont été établis et diffusés par l'intermédiaire du Ministère de l'éducation. À Sri Lanka, le PNUCID et l'OMS ont coopéré pour dispenser une formation et apporter un appui à la collecte de données aux services de prévention ainsi qu'aux activités de traitement et de réadaptation. Un mécanisme de suivi de l'abus des drogues a été créé dans le contexte des centres hospitaliers généraux, des prisons, des services de proximité et des centres d'accueil.

### **3. Répression du trafic illicite et élimination des cultures illicites**

36. Les résultats d'une enquête réalisée en 2000 sur la culture illicite du pavot à opium dans le nord-est de l'Inde ont été présentés à la communauté internationale à New Delhi. Malgré les campagnes d'éradication, la culture illicite du pavot à opium a persisté en raison de l'usage traditionnel de cette substance qui, par ailleurs, offre une source de revenus.

37. Au niveau sous-régional, le PNUCID a appuyé des initiatives tendant à encourager la coopération transfrontière entre les services de répression des infractions en matière de drogue en Inde et au Myanmar. Ce réseau de coopération sera étendu au



Bangladesh. Pour faciliter la formation, une vidéo sur le contrôle des précurseurs et les livraisons surveillées a été réalisée et distribuée aux services de répression et aux établissements de formation en Inde. Au Bangladesh, 188 fonctionnaires des services judiciaires et de police ont reçu une formation qui a contribué à améliorer la coopération entre les organismes s'occupant d'affaires de drogues.

## E. Asie de l'Est et Pacifique

### 1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

38. Le plan d'action sous-régional regroupant le Cambodge, la Chine, le Myanmar, la République démocratique populaire lao, la Thaïlande, le Viet Nam et le PNUCID, signataires d'un mémorandum d'accord conclu en 1993, a défini le cadre de la coopération pour les questions relatives au contrôle des drogues. Les programmes exécutés au titre du plan d'action sous-régional portaient sur le renforcement des capacités, la collecte de données, la diffusion d'informations, les stimulants de type amphétamine, l'abus de drogues et le VIH/sida, le contrôle des précurseurs, la formation à la répression et la coopération transfrontière.

39. La fabrication illicite, le trafic et l'abus des stimulants de type amphétamine, principalement de méthamphétamine prennent de l'ampleur en Asie de l'Est et du Sud-Est. Les stimulants de type amphétamine sont désormais les drogues le plus souvent consommées au Japon, aux Philippines et en Thaïlande. Le PNUCID a pris part à des initiatives visant à apporter une aide aux gouvernements des pays de l'Asie de l'Est et du Sud-Est, sous-région confrontée à la menace croissante de la fabrication illicite, du trafic et de l'abus des stimulants de type amphétamine et de leurs précurseurs, mais dans un cadre sous-régional limité pour relever le défi. La Conférence sur les stimulants de type amphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est, qui a été accueillie par le Gouvernement japonais à Tokyo en janvier 2000, a recommandé des mesures que les gouvernements de la région et d'autres parties du monde pourraient mettre en œuvre pour combattre la progression de la fabrication illicite, du trafic et de l'abus des stimulants de type amphétamine. Cette initiative a contribué à affermir l'engagement notable de lutter contre le problème de la drogue qui avait été pris par les États

membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) et la Chine lors de la réunion intitulée "International Congress: In pursuit of a drug-free ASEAN 2015: Sharing the vision, leading the change" (Congrès international: pour une ANASE délivrée de la drogue en 2015: une même perspective pour conduire le changement), conjointement organisée à Bangkok du 11 au 13 octobre 2000 par le Gouvernement thaïlandais, l'ANASE et le PNUCID. Ce congrès international reflétait les préoccupations croissantes des dirigeants des États membres de l'ANASE face à la progression du problème de la drogue dans la région et ce en raison de la diffusion rapide de nouvelles drogues, en particulier de stimulants de type amphétamine.

### 2. Prévention et réduction de l'abus des drogues

40. Dans le cadre du sous-projet régional, six ateliers ont été organisés au Cambodge, en Chine, au Myanmar et en Thaïlande sur la méthodologie à appliquer pour réaliser au plan national des évaluations de l'abus des drogues et pour collecter des données, et sur l'utilisation des systèmes de logiciels connexes pour l'analyse des données. Plusieurs enquêtes ont également été réalisées en milieu scolaire en République démocratique populaire lao et au Viet Nam. Dans le cadre d'un programme sous-régional, le PNUCID a continué d'appuyer des initiatives tendant à réduire l'abus des drogues parmi certains groupes ethniques minoritaires établis dans les régions montagneuses, grâce à des activités pilotes intégrées d'intérêt collectif visant 17 sites dans cinq pays. À la fin de 2000, lors d'une réunion organisée aux États-Unis d'Amérique par le National Institute on Drug Abuse, le PNUCID a présenté les résultats du programme sous-régional tendant à réduire l'abus des drogues et à atténuer les problèmes sociaux qui en découlent parmi les groupes à haut risque.

41. En République démocratique populaire lao, un certain nombre d'activités de réduction de la demande a été entrepris dans le contexte d'initiatives offrant des activités de substitution au niveau local dans des régions touchées par la culture illicite du pavot à opium. Suite à une enquête nationale sur la production d'opium et l'opiomanie, des ateliers sur la prévention de l'abus des drogues ont été organisés et des affiches, des tableaux d'information et des brochures ont été établis et diffusés dans la zone cible pour lutter contre ce phénomène. Dans la province de Xieng Khouang, un

programme d'intérêt collectif a permis de renforcer les services sociaux dans les 55 villages participants, notamment de dispenser une formation à des agents sanitaires bénévoles et de fournir du matériel au centre de désintoxication du district.

42. Au Myanmar, le PNUCID a continué d'apporter un soutien à l'éducation préventive en mettant l'accent sur la consommation de drogues par injection dans l'État de Kachin, moyennant la diffusion de matériels d'information et de communication. Plus de 300 personnes étaient inscrites aux stages d'apprentissage actif et aux activités organisés par le PNUCID en coopération avec une organisation non gouvernementale, World Concern International, et des activités d'intérêt collectif ont été menées en faveur de 27 villages et de plus de 1 000 participants.

43. Au Viet Nam, un programme d'éducation préventive en matière d'abus des drogues et des matériels de formation pour les enseignants du primaire ont été finalisés. Ont par ailleurs été organisés un forum national sur la désintoxication et la réadaptation des toxicomanes à Hanoi pour examiner d'autres formes de traitement mieux adaptées au Viet Nam, un cours de formation destiné aux instructeurs principaux et sept cours pour 92 spécialistes du traitement des toxicomanes.

### 3. Répression du trafic illicite

44. Les activités de répression sont restées un aspect majeur de la coopération sous-régionale du PNUCID. La plupart des modules du programme de formation interactif informatisé en matière de répression des infractions liées à la drogue ont été achevés en collaboration avec l'Organisation mondiale des douanes. Des CD-ROM de démonstration ont été distribués à des donateurs intéressés et à des utilisateurs potentiels. Le mécanisme de formation, de gestion et d'évaluation a été amélioré suite à des essais sur le terrain dans le nord de la Thaïlande.

45. En Asie du Sud-Est, le PNUCID a joué un rôle de catalyseur dans la promotion de la coopération transfrontière en matière de répression. Il a offert ses services d'intermédiaire objectif pour faciliter l'organisation d'une réunion en avril 2000 entre les services de répression du Myanmar et de la Thaïlande. L'une des préoccupations les plus pressantes avait pour objet le trafic des produits chimiques précurseurs ainsi que la fabrication illicite, le trafic et l'abus de

stimulants de type amphétamine. Les échantillons de méthamphétamine saisis ont été échangés pour améliorer la coopération dans l'établissement du profil des drogues, et du matériel a été fourni aux services de répression des infractions en matière de drogue du Myanmar pour moderniser leurs moyens de communication.

46. En 2000, le PNUCID a poursuivi l'exécution de plusieurs autres programmes de répression, en particulier ceux visant à renforcer la capacité opérationnelle des services intéressés et à améliorer la collecte et l'échange d'informations. Les services centraux de renseignement en matière de drogue établis dans plusieurs pays ont vu leurs résultats s'améliorer régulièrement. En coopération avec des organismes comme Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, une initiative a été lancée en vue d'établir des principes directeurs types applicables aux interventions de la police et des douanes dans la lutte contre le trafic illicite de drogues dans les États parties au mémorandum régional d'accord.

47. En Chine, la province du Yunnan est directement touchée par le trafic illicite en provenance du Myanmar. Pour aider les services de répression, le PNUCID a fourni du matériel de communication et de formation au Centre de formation du Bureau de la sûreté publique. Les données sur les saisies fournies par les pouvoirs publics font apparaître que certaines des saisies de grandes quantités d'héroïne et de précurseurs réalisées dans la province ont été rendues possibles grâce à la plus grande mobilité et à la meilleure formation du personnel des services de répression.

48. Le programme sous-régional de contrôle des précurseurs pour l'Asie de l'Est a été mené à terme et une deuxième phase débutera en 2001. En 2000, une formation visant à la mise en place d'une base de données nationale sur les précurseurs a été dispensée dans les six États signataires du mémorandum d'accord. Quarante-six ressortissants cambodgiens ont reçu une formation pour utiliser des trousseaux d'analyse simplifiée des précurseurs et un manuel sur les précurseurs a été publié en langues khmère et anglaise. En outre, cinq hauts fonctionnaires chinois se sont rendus en Allemagne et aux Pays-Bas pour étudier les systèmes de contrôle des précurseurs et 56 experts ont participé à Hanoi, en avril 2000, à une conférence régionale sur le contrôle des précurseurs.

49. En République démocratique populaire lao, le nombre d'échantillons de drogue examinés au laboratoire médico-légal de Vientiane, principalement de la méthamphétamine, de l'opium et de l'héroïne, a plus que doublé par rapport au niveau de 1999, suite à l'achèvement d'un programme pertinent du PNUCID. Une deuxième phase du programme visant à améliorer la formation et à créer un deuxième laboratoire pour desservir les provinces du sud du pays débutera en 2001. Un programme tendant à renforcer les capacités générales de contrôle des drogues s'est poursuivi avec la création d'un système global de collecte des données. Une nouvelle législation sur le contrôle des drogues a été adoptée et le secrétariat de la Commission nationale lao pour le contrôle et la surveillance des drogues a été renforcé grâce à une formation et à la fourniture de matériel. Au Viet Nam, les moyens d'interception ont été améliorés moyennant l'achat de matériel de télécommunication et de détection des drogues dans trois provinces et l'octroi d'une formation. En outre, 39 stages consacrés aux méthodes d'interception ont été organisés à l'intention de près de 2 100 fonctionnaires des services de répression.

50. Pour améliorer les capacités dont dispose la région sur le plan judiciaire et en matière de poursuites, cinq ateliers nationaux ont été organisés au Cambodge, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en Thaïlande et au Viet Nam à l'intention de juges, de procureurs et d'enquêteurs de haut niveau dans chaque pays. La première réunion annuelle du Comité consultatif pour l'entraide judiciaire a facilité la coopération entre les autorités compétentes. Le PNUCID a donné aux autorités du Cambodge, de la République démocratique populaire lao et du Viet Nam des conseils juridiques sur la mise à jour ou la rédaction de nouvelles législations relatives au contrôle des drogues.

#### 4. Élimination des cultures illicites

51. Une étude approfondie d'activités de substitution a été entreprise en Thaïlande pour passer en revue et faire connaître l'expérience d'un des pays ayant la plus longue pratique en la matière dans la sous-région.

52. Au Myanmar, la première phase de l'initiative lancée dans la région de Wa a été achevée; elle a permis de mettre en place une infrastructure de base, moyennant en particulier la construction de systèmes

d'alimentation en eau et d'écoles, et d'entreprendre plusieurs activités d'intérêt collectif, notamment: développement agricole, activités génératrices de revenu et programme de vaccination touchant plus de 90 % d'enfants dans 236 villages. Un programme de réduction de la demande de drogues axé sur la collectivité a été mené à terme et la formation d'équipes locales a permis de le reproduire dans d'autres villages. Des enseignants ont reçu une formation à la gestion scolaire et ont été initiés à de nouvelles méthodes pédagogiques et à de nouveaux matériels d'enseignement. Une enquête a été réalisée dans une zone témoin regroupant tous les ménages de 121 villages.

53. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao poursuit son objectif qui est d'éliminer totalement la culture du pavot à opium sur une période de six ans. Le PNUCID a fourni au Gouvernement une aide financière et technique en coopération avec d'autres organisations internationales et régionales et des donateurs bilatéraux. En République démocratique populaire lao, les activités de substitution ont réduit la dépendance à l'égard de la production et de la consommation d'opium. Par exemple, en 2000, dans la province d'Oudomxai, plusieurs mesures – réalisation d'enquêtes initiales, formation et fourniture de matériel – ont été appliquées simultanément aux niveaux de la province, des districts et des localités. Dans les villages ciblés, les activités de développement ont été axées notamment sur la vulgarisation agricole, la santé, le bétail et les services d'éducation non formelle ainsi que sur les programmes locaux de désintoxication. Des stages de formation visant à promouvoir la condition de la femme et une formation aux méthodes d'élevage et de culture ont également été organisés. Les débouchés économiques se sont élargis pour les villageois participants qui avaient entrepris des activités agricoles et des activités d'élevage à petite échelle pour réduire leur dépendance à l'égard de la culture du pavot à opium.

54. Au Viet Nam, la phase pilote d'un programme quadriennal d'activités de substitution destiné au district de Ky Son où était pratiquée la culture du pavot a été achevée en 2000. Après quatre d'années d'exécution, ce programme a contribué à améliorer sensiblement les conditions de vie dans trois communes. Une approche participative a été adoptée au niveau local afin de permettre aux exploitants de définir leurs priorités et de concevoir et d'exécuter des

projets. Le programme a aidé à développer les capacités locales moyennant une formation, des mesures de soutien aux établissements d'enseignement, aux postes sanitaires et aux systèmes d'adduction d'eau, et l'amélioration des routes rurales. En coopération avec plusieurs organismes des Nations Unies et autres entités, il a également contribué à améliorer les méthodes d'élevage et les pratiques agricoles, ce qui s'est traduit par une augmentation des revenus pour les exploitants. Pour assurer la pérennité et l'expansion de ces activités, une deuxième phase a été lancée en 2001.

55. Au Myanmar, des photos aériennes prises en 1998-1999 ont fait partie intégrante du programme de surveillance des cultures illicites. En raison d'un manque de fonds, aucune nouvelle enquête n'a été entreprise. Toutefois, un levé de terrain concernant la campagne 2000-2001 est actuellement en préparation. En République démocratique populaire lao, le PNUCID et le Gouvernement ont réalisé un levé de terrain au niveau des provinces et des districts. Des données socioéconomiques ont également été rassemblées et analysées.

## **F. Asie occidentale et centrale**

### **1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation**

56. Selon l'enquête annuelle du PNUCID sur le pavot à opium<sup>1</sup>, l'Afghanistan a connu une hausse record des superficies consacrées à la culture de cette plante en 1999, lesquelles ont atteint 90 583 ha, soit une augmentation de 42 % par rapport à l'année précédente. Il s'en est suivi une production record de 4 565 tonnes d'opium en Afghanistan en 1999, ce qui a porté la production mondiale totale d'opium illicite à un volume estimé à près de 6 000 tonnes, soit une hausse de 60 % par rapport à la production totale de 1998 qui s'était établie à 3 750 tonnes. En 2000, les superficies cultivées ont diminué de 10 %, à hauteur de 82 172 ha. Au cours de cette même année, la production d'opium est tombée à 3 275 tonnes, après le niveau record de 4 565 tonnes enregistré en 1999. Comme l'Afghanistan représentait 79 % de la production mondiale d'opium, le recul relevé en 2000 ne modifie pas sensiblement les disponibilités mondiales d'opiacés.

57. La situation en Afghanistan, notamment au cours des deux dernières années, constitue une menace pour la paix et la sécurité de la région et au-delà, en sapant la stabilité politique, économique et sociale des États voisins, en particulier de la République islamique d'Iran, du Pakistan et des États d'Asie centrale. L'Afghanistan est désormais la principale source d'opiacés à destination de ces États et également des États d'Europe centrale et orientale. Il constitue aussi la principale source d'héroïne trouvée dans certains États de la péninsule arabique et de l'Afrique de l'Est.

58. Suite à un exposé général du Directeur exécutif, le Conseil de sécurité a exprimé sa préoccupation devant la menace que représentait pour la sécurité de la région l'accroissement de la production et du trafic d'opiacés en provenance d'Afghanistan. Le PNUCID a travaillé en étroite coopération avec le groupe "six plus deux" (qui se compose des six États limitrophes de l'Afghanistan plus la Fédération de Russie et les États-Unis) pour faire face à la menace que faisait peser la production illicite d'opium sur la sécurité de la région. À l'issue d'une réunion technique convoquée à Vienne par le PNUCID en mai 2000 et à laquelle ont participé des représentants du groupe "six plus deux" et des pays donateurs, une réunion de haut niveau, tenue à New York en septembre 2000, a approuvé un plan d'action régional dont l'objectif était d'accroître la coopération entre les États limitrophes de l'Afghanistan.

59. Le PNUCID s'est employé à renforcer la coopération régionale pour combattre le trafic de drogues dans la région de la mer Caspienne, en ciblant les itinéraires de trafic par l'Azerbaïdjan, la Fédération de Russie, la République islamique d'Iran, le Kazakhstan et le Turkménistan. En République islamique d'Iran, des fonctionnaires des organismes iraniens s'occupant du contrôle des drogues ont pris part à une formation sur la planification des programmes, qui a eu lieu en mars et août 2000.

60. En Turquie, le PNUCID a appuyé la création en juin 2000 de l'Académie internationale de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, dont l'objet est de répondre aux besoins de 22 pays de la région. L'Académie s'emploie principalement à améliorer les connaissances spécialisées en matière de répression des infractions liées à la drogue et elle dispense une formation dans des domaines tels que le blanchiment d'argent, les livraisons surveillées et la criminalité

financière. Elle offrira une expertise internationale et organisera des stages de formation pour répondre aux besoins des services de répression des infractions liées à la drogue dans les pays de la région.

## 2. Prévention et réduction de l'abus des drogues

61. La réduction de la demande, axée principalement sur l'abus d'opiacés, en particulier d'héroïne, fait partie intégrante du programme pilote du PNUCID pour l'Afghanistan. Le PNUCID a publié une étude comparative des héroïnomanes afghans à Peshawar et à Quetta. Une évaluation du problème de l'abus des drogues dans les zones rurales a été entreprise. Plusieurs stages de formation portant sur la sensibilisation au problème des drogues et la prévention de l'abus des drogues ont été organisés, un centre d'accueil de jour a été établi pour les héroïnomanes afghans à Peshawar et un programme local de traitement, de réadaptation et de prévention a été lancé dans un camp de réfugiés afghans près de cette ville.

62. Conformément aux principes directeurs de la stratégie nationale quinquennale visant à réduire la demande de drogues, la République islamique d'Iran a continué d'axer son attention sur l'intégration des activités des principaux organismes chargés des problèmes liés à l'abus des drogues au plan national, ainsi que sur la décentralisation des mesures de lutte contre ce phénomène. Quatre ateliers ont été organisés par le PNUCID en août 2000 avec la participation de représentants de ministères, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations intéressées pour examiner le rôle des organisations non gouvernementales dans la prévention de l'abus des drogues, la réduction des risques, la prise en compte de l'impact social de l'abus des drogues et l'élaboration d'une stratégie de réduction de la demande. Au Pakistan, le PNUCID s'est attaché en particulier à appuyer la mise en œuvre du plan directeur national de contrôle des drogues adopté en février 1999. Il a aidé le Gouvernement à lancer en janvier 2000 un mécanisme d'évaluation rapide de la situation concernant l'abus des drogues. Ce mécanisme d'évaluation devrait fournir des renseignements actualisés sur la situation actuelle de l'abus des drogues et contribuer à la formulation de stratégies et d'interventions pour faire face aux problèmes liés à ce phénomène.

63. Le PNUCID a lancé un programme d'évaluation rapide de la situation pour donner aux États d'Asie centrale les éléments de base nécessaires à la mise en place d'une stratégie rationnelle de lutte antidrogue dans une perspective régionale. L'un des objectifs du projet est de recenser les besoins prioritaires de la population et de mettre à profit les synergies entre les actions nationales et internationales dans le domaine de la réduction de la demande. L'étroite coopération qui s'exerce à l'échelon national, régional et mondial entre le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et l'UNESCO a permis de rendre les activités menées dans le domaine de la réduction de la demande à la fois plus complémentaires et plus rentables. En outre, en avril 2000, le PNUCID a commencé de dispenser une formation pour renforcer les capacités des médias dans les États d'Asie centrale en vue de mieux sensibiliser le public aux effets préjudiciables du trafic et de l'abus des drogues.

## 3. Élimination des cultures illicites

64. L'enquête annuelle sur le pavot à opium menée par le PNUCID en Afghanistan a fait apparaître un recul de quelque 10 % de la culture de cette plante en 2000 par rapport à 1999, où un nouveau niveau record de plus de 90 000 ha de superficies cultivées avait été relevé. Il était encourageant de noter une réduction de 50 % environ dans la province de Kandahar, y compris dans trois districts cibles du PNUCID, où une aide pour des activités de substitution était assurée depuis 1997. Le PNUCID a continué de demander instamment aux autorités talibanes de prendre des mesures contre la culture illicite, ce qui s'est traduit par l'élimination d'une superficie de 100 ha de pavot à opium le long de la route Torkham-Jalalabad dans la province de Nangarhar. En juillet 2000, les autorités talibanes ont décrété une interdiction totale de la culture du pavot à opium pendant la saison des semailles 2000-2001. Le PNUCID suivra l'application de cette interdiction dans le cadre de l'enquête annuelle sur le pavot afin d'évaluer son incidence sur la culture et la production.

65. Au Pakistan, la culture du pavot à opium a été éliminée en 1999 dans le district de Dir de la province frontalière du nord-ouest; ce résultat encourageant s'est confirmé en 2000. Le Gouvernement de la province frontalière du nord-ouest a été félicité d'être parvenu à un niveau de récolte zéro dans les principales zones de

culture traditionnelle du pavot de Dir, Bajaur et Mohmand. Toutefois, de nouvelles cultures dans la région de Khyber étaient une source de préoccupation. Deux-cent-quarante hectares environ de pavot à opium ont été récoltés dans cette région, ce qui a empêché le Pakistan d'atteindre son objectif, à savoir un niveau zéro de récolte du pavot en 2000. Le PNUCID a coopéré avec le Gouvernement pakistanais en vue de formuler la stratégie d'un programme de consolidation d'une durée de cinq à dix ans pour faire suite aux activités actuellement menées dans le district de Dir, confirmer les résultats obtenus dans l'élimination du pavot à opium et poursuivre l'aide au développement dans la région.

66. En Asie centrale, les relevés visant à déterminer l'étendue des cultures illicites au Kazakhstan, au Kirghizistan et au Tadjikistan ont été achevés en mars 2000. Ils ont montré que la coopération entre le PNUCID et les gouvernements des trois pays concernés avait permis une réduction des cultures illicites dans ces derniers et que la principale source d'opium et d'héroïne était l'Afghanistan.

#### 4. Répression du trafic illicite

67. Le PNUCID a pris l'initiative d'établir une "ceinture de sécurité" autour de l'Afghanistan afin de contenir et de réduire le flux alarmant de drogues introduites clandestinement de ce pays dans les pays voisins et d'empêcher que des précurseurs utilisés dans la fabrication d'héroïne ne parviennent dans des laboratoires clandestins. Cette approche se fonde sur des programmes à la fois nationaux et régionaux conçus pour renforcer les capacités de contrôle des drogues des pays voisins et les aider à intercepter des drogues illicites en provenance d'Afghanistan.

68. Pour donner effet à ce concept de ceinture de sécurité, le PNUCID a établi un certain nombre de mécanismes de coordination régionaux afin d'accroître l'efficacité et l'utilité des activités régionales de répression. En 1999, il a lancé un programme visant à établir une cellule de coordination du contrôle des drogues au sein du secrétariat de l'Organisation de coopération économique à Téhéran (ECO). Dans la région, l'ECO sera le principal outil de formation du personnel des services de répression, y compris des services des douanes et du parquet. Dans ce contexte, les autorités nationales de contrôle des drogues des États membres de l'ECO et des représentants du

PNUCID ont organisé à Téhéran, en février 2000, deux réunions de l'équipe spéciale chargée du contrôle des drogues qui relève de l'ECO et de la cellule de coordination. La deuxième réunion était consacrée à la surveillance des cultures illicites et au contrôle frontalier.

69. Sous l'égide du PNUCID, les cinq États d'Asie centrale ont signé un mémorandum d'accord pour renforcer la coopération entre leurs autorités nationales. Cette initiative s'est traduite par un échange de renseignements, par la promotion des livraisons surveillées et par l'échange de données sur l'abus et le trafic de drogues. En outre, un mémorandum d'accord sur la coopération en matière de contrôle des drogues a été récemment conclu entre l'Arménie, la Géorgie, la République islamique d'Iran et le PNUCID. Au nombre des autres initiatives, on citera également la Conférence internationale sur le renforcement de la sécurité et de la stabilité en Asie centrale: approche intégrée de la lutte contre la drogue, la criminalité organisée et le terrorisme, tenue à Tachkent en octobre 2000. Cette conférence, parrainé par l'Office pour le contrôle des drogues et la prévention du crime (OCDPC) et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, a adopté une déclaration approuvant un ensemble de priorités pour les activités menées en coopération par les États d'Asie centrale dans le domaine du contrôle des drogues, de la criminalité organisée et du terrorisme.

70. La mise en place d'une ceinture de sécurité supposait que les activités soient coordonnées à l'échelon national. Ainsi, les projets nationaux mis en œuvre ont-ils pour objet de renforcer les contrôles aux frontières et la coopération transfrontière, d'améliorer l'analyse des informations et de former les agents des douanes et le personnel chargé du contrôle des frontières à l'application de techniques efficaces de fouille dans les véhicules, les conteneurs et le fret. À cette fin, le PNUCID a lancé trois programmes en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan en vue d'apporter une aide en matière d'aide juridique, de contrôle des précurseurs, de réduction de la demande et de sensibilisation. Un programme régional tendant à réduire la production d'héroïne en limitant les détournements illicites de précurseurs et de produits chimiques essentiels a été lancé au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Ouzbékistan et au Tadjikistan. En novembre 2000, le PNUCID a organisé à Bishkek la Conférence pour l'Asie centrale sur le détournement de

produits chimiques au profit du trafic illicite de drogues afin de promouvoir la coopération internationale et interrégionale contre le détournement de produits chimiques à des fins commerciales illicites. Des représentants des services de répression de la Chine, de l'Inde, de la Turquie ainsi que d'États d'Asie centrale et d'Europe, et des représentants de l'Organe international de contrôle des stupéfiants et d'Interpol ont participé à la Conférence. Au Kazakhstan, le PNUCID a appuyé l'élaboration d'un plan directeur national qui a abouti à la création, en février 2000, de l'Organe de contrôle des drogues, lequel est chargé de lutter contre le trafic et l'abus des drogues.

71. Les programmes lancés par le PNUCID pour encourager la coopération transfrontière entre le Kirghizistan, l'Ouzbékistan et le Tadjikistan ont désorganisé la filière du trafic de drogues de la frontière afghane-tadjike vers le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. Des équipements de radio-communications et du matériel de dépistage des drogues ont été installés afin de relier les services de répression le long des frontières communes des trois pays. Le PNUCID a également coopéré avec les gouvernements de la région pour concevoir des activités propres à renforcer les mécanismes de collecte de données et d'informations, des services de répression des infractions en matière de drogue et pour promouvoir la technique des livraisons surveillées. Au Kirghizistan, le PNUCID a centré son attention sur le renforcement des capacités de contrôle des drogues des services de répression dans la province de Batken, compte tenu de l'accroissement du trafic de drogues en provenance de l'Afghanistan par les régions montagneuses voisines du Tadjikistan. Dans ce dernier pays, le PNUCID contribue également à créer et à mettre en service un organisme national de contrôle des drogues pour permettre au Gouvernement de lutter contre le trafic de drogues. Deux autres programmes tendant à renforcer les capacités nationales de répression en tant qu'instruments de la coopération transfrontière sont en cours d'exécution en République islamique d'Iran et au Pakistan.

72. La première phase d'un programme triennal de répression des infractions en matière de drogue visant à réduire le trafic de drogues au Pakistan et dans la région dans son ensemble a renforcé la coopération entre le Pakistan et la République islamique d'Iran tout en étendant la coopération aux États du golfe Persique. Les activités menées à l'échelon sous-régional ont été

complétées par des mesures nationales visant à renforcer les services de répression, à améliorer les résultats des laboratoires d'analyse des drogues et à évaluer l'ampleur du blanchiment d'argent. Dans le cadre de la stratégie de lutte contre le trafic de drogues, du matériel a été livré aux services de répression iraniens et une formation a été dispensée pour améliorer les compétences techniques. Afin d'encourager la coopération entre les services de répression de la région, deux conférences internationales, accueillies par le Gouvernement de la République islamique d'Iran en coopération avec le PNUCID, ont été organisées à Téhéran et à Mashad à l'intention d'officiers de liaison en matière de drogue d'États de la région.

73. L'appui actuellement apporté aux États d'Asie centrale porte déjà ses fruits. Au Turkménistan, les saisies d'opium sont passées de 1,4 tonne en 1998 à 4,6 tonnes en 1999 et, en Ouzbékistan, de 1,9 tonne à 3,3 tonnes pendant la même période. Au Tadjikistan, le montant de 2,6 millions de dollars des États-Unis versé par le PNUCID au titre de l'assistance pour créer un organe de contrôle des drogues a permis un accroissement de 70 % des saisies de drogues en 2000. Les saisies d'héroïne ont connu une progression encore plus frappante, à savoir 450 %, pour s'établir à 1,5 tonne, ce qui équivaut au volume saisi aux États-Unis ces dernières années. Les principales filières du trafic de l'Afghanistan au Tadjikistan ont été sérieusement désorganisées.

74. Le taux élevé de saisies opérées dans la région, en particulier par la République islamique d'Iran et le Pakistan, indique nettement que les programmes visant à réduire le trafic illicite de drogues sont particulièrement efficaces lorsqu'ils sont organisés près de la source de production illicite, le long de la frontière avec l'Afghanistan. En fournissant à ces États de première ligne une formation, des renseignements et du matériel de meilleure qualité, le taux des saisies pourrait augmenter moyennant un apport financier relativement modeste, et les pertes en vies humaines seraient évitées.

## G. Amérique latine et Caraïbes

### 1. Orientations, législation et campagnes de sensibilisation

75. Le Plan d'action de la Barbade pour la coordination et la coopération en matière de contrôle des drogues aux Caraïbes sert de cadre principal pour la coopération des États de la région, tant entre eux qu'avec l'ensemble des donateurs. Lors de l'évaluation, en mai 2000, des progrès sectoriels accomplis dans l'application des recommandations du Plan d'action de la Barbade, il a été conclu que bien que des efforts notables aient été consentis au niveau régional mais que les progrès réalisés au niveau national avaient été moins importants, principalement à cause des contraintes imposées par l'insuffisance des ressources. En 2000, le PNUCID a continué d'appuyer la coopération dans le cadre des programmes régionaux de répression, y compris des programmes de coopération judiciaire et de réduction de la demande aux plans national et régional.

76. En Amérique centrale, la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues s'est améliorée durant 2000. La Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes a sensiblement contribué à améliorer la coopération régionale relative au contrôle des drogues. Le PNUCID a participé activement à ce processus et a concentré son attention sur l'aide juridique et judiciaire ainsi que sur la prévention de l'abus de drogues et les campagnes de sensibilisation.

### 2. Prévention et réduction de l'abus des drogues

77. En Amérique centrale, le PNUCID a coopéré avec les organes nationaux de contrôle des drogues, les organisations non gouvernementales, d'autres organismes des Nations Unies, les médias et les entreprises privées, afin de réduire la demande de drogues, une importance particulière ayant été accordée à la prévention. Afin de sensibiliser le public aux effets pervers de l'abus de drogues et de mobiliser la société civile, un concours régional de musique a été organisé et près de 600 chansons provenant de l'ensemble de l'Amérique centrale ont été présentées. Des concerts publics ont été organisés et un disque compact rassemblant les chansons des lauréats a été enregistré.

78. Dans les Caraïbes, le PNUCID a lancé un programme régional de communication et de sensibilisation regroupant diverses activités sous le thème "les sports contre la drogue". Parmi les autres initiatives importantes figuraient un programme d'information du public exécuté en collaboration avec l'Agence de presse des Caraïbes et des activités d'intérêt collectif organisées par le Conseil des églises des Caraïbes. Le PNUCID, en coopération avec le Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a apporté son appui à la formation d'instructeurs à Antigua-et-Barbuda, à la Barbade, en Dominique, à Grenade, à Saint-Kitts-et-Nevis, à Sainte-Lucie, à Saint-Vincent-et-les Grenadines, au Suriname ainsi qu'à la Trinité-et-Tobago. Une vingtaine d'instructeurs d'équipes régionaux et 67 animateurs nationaux venus de différents secteurs – éducation, santé, services pour les jeunes et services communautaires – ont été formés aux techniques visant à améliorer la coordination et l'exécution des activités du Programme d'éducation à la santé et à la vie de famille dans leur pays respectif. Un plan d'études révisé, comportant un volet éducation préventive sur le sida a été préparé dans le cadre du Programme à l'intention des écoles primaires et secondaires.

79. Le PNUCID a aidé à finaliser des programmes nationaux intégrés de réduction de la demande, portant notamment sur le développement communautaire et la formation à la prévention, aux Bahamas, à la Barbade et à la Trinité-et-Tobago. Au cours de l'année 2000, des évaluations rapides ont été effectuées à la Barbade ainsi qu'à la Trinité-et-Tobago, et une étude sur le traitement et la réadaptation dans les prisons a été achevée aux Bahamas. À la Trinité-et-Tobago, les services de traitement ont reçu une formation et du matériel.

80. Au niveau sous-régional, le PNUCID a contribué à promouvoir des méthodes et des normes communes de surveillance épidémiologique, dans le cadre d'un projet qui avait fait suite au Mémorandum d'accord sur la coopération sous-régionale pour le contrôle des drogues, signé par l'Argentine, la Bolivie, le Chili, le Pérou, l'Uruguay et le PNUCID. Cette initiative apportera un appui aux premières enquêtes nationales sur l'abus des drogues réalisées auprès des ménages et en milieu scolaire en Argentine, au Pérou et en Uruguay, et elle contribuera à moderniser les systèmes d'information sur l'abus des drogues dans l'ensemble



de la région, ce qui permettra de comparer la prévalence, l'incidence et les tendances d'un pays à l'autre. Au cours de l'année, la coopération sous-régionale en matière de contrôle des drogues s'est améliorée en Amérique centrale, et la Commission permanente centraméricaine pour l'élimination de la production, du trafic et de l'abus de stupéfiants et de substances psychotropes a continué de jouer un rôle catalyseur en favorisant l'intégration régionale en matière de contrôle des drogues. En juillet 2000, les États membres de la Commission ont signé la Déclaration du Guatemala, qui définit les méthodologies à appliquer à la coopération pour réduire l'offre et la demande de drogues. Le programme du PNUCID pour l'Amérique centrale comporte des projets de prévention de l'abus de drogues menés en collaboration avec les gouvernements et les organisations non gouvernementales et prévoit la fourniture de services de consultation juridique et de formation judiciaire ainsi qu'un appui aux laboratoires médico-légaux.

81. Au Pérou, le PNUCID a continué de prêter son concours au Gouvernement pour ce qui est de la prévention en milieu scolaire dans le cadre du programme intégré de prévention de l'abus des drogues dans l'enseignement primaire, mis en œuvre par le Ministère de l'éducation. Quelque 800 000 élèves ont pu être touchés dans l'ensemble du pays grâce à la formation dispensée à 4 300 enseignants. Deux enquêtes sur l'abus des drogues chez les adolescents ont été achevées, et leurs conclusions ont permis d'améliorer le matériel pédagogique et les programmes de prévention utilisés dans les écoles. Quatre organisations non gouvernementales ont mis en œuvre le programme de prévention à Lima qui cible les enfants et les adolescents à risque et qui fait appel à la participation d'éducateurs de rues, d'animateurs de jeunes et de parents dans 11 zones urbaines défavorisées.

82. En Bolivie, le PNUCID a continué de soutenir l'intégration de la prévention de l'abus des drogues dans l'enseignement, dans le cadre du programme d'études établi par le plan pour la réforme de l'enseignement. L'initiative en cours relative à la prévention de l'abus des drogues a été menée dans 36 municipalités, et devait, une fois terminée, avoir dispensé une formation à 25 000 personnes, notamment des enseignants, des assistants pédagogiques et des membres d'associations de parents. Les activités

conjointes du PNUCID et de l'UNICEF relatives à la protection des droits des enfants et des jeunes et à la prévention de l'abus des drogues ont été prolongées jusqu'à la fin de 2000. L'objectif était de soutenir la création de bureaux de médiation afin de garantir les droits des enfants et des jeunes, et de promouvoir la prévention de l'abus des drogues.

83. En Colombie, le PNUCID a encouragé la création de comités multisectoriels pour le contrôle des drogues et la mise en place de plans régionaux de prévention en matière de drogue. Plusieurs organisations non gouvernementales ont reçu un appui pour l'exécution de petits programmes au niveau local. Une assistance technique a été fournie aux organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la réduction de la demande de drogues en Colombie et en Équateur, grâce à des bourses octroyées par le Centre de prévention de l'abus des drogues (Japon) dans le cadre du PNUCID et à d'autres petites contributions à l'assistance technique visant à favoriser la réduction de la demande.

84. Le PNUCID a continué d'apporter son concours à la stratégie de réduction de la demande de drogues au Brésil pour lutter contre l'abus des drogues et le VIH/sida. L'un des objectifs de la stratégie de prévention menée dans ce cadre consistait à faire participer 47 000 travailleurs de 48 entreprises au modèle de prévention de l'abus des drogues et d'alcool mis au point conjointement par le Service social d'entreprise (fédération des employeurs brésiliens), le PNUCID, l'OIT et l'OMS. Afin de lutter contre le problème du VIH/sida, le Brésil a poursuivi ses activités de prévention de l'abus des drogues et du VIH/sida qui sont soutenues par le PNUCID et financées principalement par le Gouvernement, avec l'appui de la Banque mondiale. Ces activités avaient trait notamment à la prévention, à la fourniture de conseils, au dépistage anonyme du VIH, au traitement, à la recherche, à la fourniture d'informations et à la sensibilisation.

85. Un programme interinstitutions des Nations Unies visant à réduire la demande a été lancé au Guyana. Trois centres communautaires ont servi d'agents de coordination pour les activités de réduction de la demande consistant notamment à mobiliser des groupes de jeunes afin de les sensibiliser au problème de la drogue, à organiser des événements sportifs et à donner des consultations sur l'abus des drogues. Des

réunions préliminaires ont eu lieu afin de mettre au point un programme d'études sur la toxicomanie à l'Université du Guyana.

86. En République dominicaine, le PNUCID a aidé le programme national de prévention des drogues à décentraliser et à étendre ses activités à toutes les provinces du pays. En Haïti, une enquête menée à Port-au-Prince auprès de jeunes scolarisés et de jeunes des rues a fourni des résultats quantitatifs, qui seront complétés par une analyse qualitative des deux groupes ciblés. Un atelier a également été organisé afin d'aider les organisations non gouvernementales à planifier des programmes de réduction de la demande de drogues. Les renseignements obtenus permettront d'établir le cadre des initiatives de réduction de la demande.

87. En avril 2000, le PNUCID a lancé un programme multisectoriel de contrôle des drogues à Cuba, comprenant un élément de prévention de l'abus des drogues. Des conseils techniques ont été fournis au Ministère de la santé sur des questions relatives aux programmes de prévention de l'abus de drogues, à l'élaboration des programmes d'enseignement, au contrôle des produits pharmaceutiques et à la surveillance épidémiologique. Au Nicaragua, une enquête initiale a été effectuée dans neuf communes au titre du programme de prévention pour les enfants et les adolescents exposés à la toxicomanie et à l'exploitation sexuelle. Les résultats devaient servir à préciser quels étaient les besoins du gouvernement et des organismes de la société civile afin d'élaborer un système de prévention et de soins pour ce groupe particulier. Il était prévu de dispenser une formation aux experts des Ministères de la famille et de l'éducation, aux membres des organisations non gouvernementales, aux responsables locaux et aux travailleurs de l'information. Quelque 900 000 enfants devaient bénéficier de ce programme.

### 3. Élimination des cultures illicites

88. Suite à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les Gouvernements bolivien, colombien et péruvien ont formulé, avec le soutien du PNUCID, trois plans de travail associant l'élimination des cultures illicites à toute une série d'activités de substitution. Dans l'ensemble, ces plans comportent 18 projets, dont 12 sont déjà en cours d'exécution. Au total, le soutien du PNUCID aux activités de substitution dans la région andine est passé de

4,1 millions de dollars au milieu de 1998 à 11,5 millions de dollars au milieu de 2000. Entre la fin de 1998 et la fin de 2000, le PNUCID a exécuté des activités de substitution dans la région andine pour un montant d'environ 27 millions de dollars.

89. Conjointement avec d'autres donateurs bilatéraux, le PNUCID a travaillé en partenariat avec le Gouvernement bolivien afin de mettre en œuvre le "Plan de la dignité bolivien", dont l'objectif est l'élimination totale de la culture illicite du cocaïer d'ici à l'an 2002. Le projet agroforestier de la région du Chapare est un élément important du plan de travail bolivien. Œuvrant de concert avec le secteur privé et des associations d'agriculteurs, le PNUCID s'emploie à démontrer que l'exploitation écologiquement rationnelle des forêts est une source fiable de revenus et d'emplois à long terme pour la population locale. Ce projet d'agroforesterie a été élargi et son budget est passé de 3 millions de dollars en 1998 à un montant total de 9,4 millions de dollars en 2000, dont 1,2 million sous forme d'une contribution du Gouvernement bolivien au titre de la participation aux coûts. Une part de ce financement supplémentaire sera consacrée au problème de la culture illicite du cocaïer dans la région des Yungas, où elle est en progression. Dans la région du Chapare, le projet est exécuté en collaboration directe avec plus de 1 800 familles, qui sont les actionnaires de petites unités de gestion forestière, et il appuie la transformation et la commercialisation des produits forestiers, notamment les cœurs de palmier, les oranges, les fruits de la passion, le caoutchouc et les bananes. Le projet de gestion forestière recouvre actuellement 4 250 ha dans cette région. Tout aussi important, il aide les autorités locales et nationales à remettre en état les terres dégradées par la culture du cocaïer. Fin 2000, un centre de techniques forestières a été créé au niveau de la province afin de garantir la durabilité des résultats obtenus, une fois le projet terminé. Le deuxième projet inscrit au plan de travail pour la Bolivie, qui est chiffré à 5 millions de dollars, a commencé fin 2000 et vise à former 8 500 jeunes par l'organisation de 350 stages de formation à différentes professions agricoles ou non, à favoriser l'intégration des personnes formées au marché du travail et à promouvoir la création de microentreprises. Le troisième projet inscrit au plan de travail aide les autorités boliviennes à mettre en place un mécanisme national intégré de planification, de

gestion et de surveillance qui servira à mener les activités de substitution et à mieux coordonner les ressources internes et externes.

90. Dans le cadre du plan de travail péruvien, le PNUCID a alloué en 2000 6,4 millions de dollars à des projets d'activités de substitution, notamment afin d'appuyer l'organe national de contrôle des drogues, CONTRADROGAS et un système national de surveillance de la culture du cocaïer ayant recours aux images satellite, aux photographies aériennes et aux levés terrestres. Les projets d'activités de substitution concernent quatre grandes zones de culture du cocaïer de la vallée du Bas-Huallaga, des vallées du Pichis et du Palcazu (appelées Selva Central), des vallées de l'Inambari et du Tambopata (appelées Puno Selva) ainsi que de la vallée de l'Apurimac. L'assistance technique octroyée dans le cadre de ces projets continue d'être axée sur l'aide directe aux organisations de producteurs, sur la fourniture d'enveloppes techniques visant à améliorer les procédés de production des cultures traditionnelles comme celles du café et du cacao (proportion accrue de café biologique notamment), et sur l'exploration de produits de créneau. En 2000, les familles d'agriculteurs ont bénéficié, dans le cadre de ces projets, de services de vulgarisation et d'intrants agricoles. L'application de pratiques de gestion commerciale dans des entreprises agro-industrielles de production d'huile de palme et de cœurs de palmier a ouvert des perspectives prometteuses de débouchés. En outre, le PNUCID a apporté son concours à l'amélioration de l'élevage du bétail dans le cadre du projet exécuté dans la Selva Central et dans la région isolée de l'Inambari et du Tambopata. Néanmoins, en raison des restrictions budgétaires, les activités dans la région de l'Apurimac, de l'Inambari, du Tambopata et de la Selva Central ont été menées à une plus petite échelle que prévu. Bien que certaines insuffisances financières aient pu être comblées par les fonds versés par des donateurs en 2000, la situation restait problématique au début de 2001. De plus, les tensions politiques et les troubles sociaux dans la région du Huallaga, liés aux campagnes d'éradication menées par les autorités, ont parfois ralenti le processus de mise en œuvre.

91. Dans le cadre du plan de travail colombien, le PNUCID a alloué 2,3 millions de dollars pour des activités de substitution au cours de l'année 2000. Il a continué d'aider, aux niveaux national, régional et

municipal, le Bureau du Plan national d'activités de substitution (PLANTE) à élaborer et à exécuter des programmes de production dans sept districts visés par ce type d'activités et a contribué à renforcer les organisations de producteurs agricoles. L'accent a été mis en particulier sur l'intégration des projets dans les plans de développement régionaux et municipaux. Malgré les conditions difficiles, le PNUCID a continué de soutenir les services de vulgarisation agricole offerts à 2 200 familles dans les départements de Bolivar, Caquetá, Cauca, Nariño, Meta et Putumayo. Un deuxième projet intitulé "Activités de substitution pour Meta-Caquetá" et lancé en 1999 dans le cadre du plan de travail, a permis de renforcer sept organisations d'agriculteurs. Chaque organisation a signé un accord d'élimination des cultures illicites en échange d'une aide aux activités agricoles et à l'élevage. Le PNUCID a également poursuivi son soutien à la mise en place d'un système de surveillance des cultures illicites qui devrait permettre de recenser et d'évaluer les cultures illicites de cocaïer et de pavot à opium, et de mesurer les progrès réalisés par les programmes d'activités de substitution. Ce système fournit des informations à l'échelle nationale sur les cultures illicites d'ici la fin de 2001.

#### **4. Répression du trafic illicite de drogues**

92. Avec l'aide du PNUCID, le Conseil de détection et de répression douanières des Caraïbes a créé le mécanisme régional d'autorisation pour le contrôle de la circulation des navires, avec des postes de travail pilotes à Sainte-Lucie ainsi qu'à la Trinité-et-Tobago et au Bureau commun de renseignements à San Juan (Porto Rico). Le Conseil a organisé un programme de formation des instructeurs axé sur l'utilisation de logiciels. Le personnel des douanes de 15 États des Caraïbes a pu bénéficier d'une formation de base à l'informatique et de stages de formation au renseignement. Par le biais du Conseil, le PNUCID a dispensé une formation aux techniques de profilage et de ciblage des risques à l'attention du personnel des douanes et des autorités portuaires à Curaçao, au Guyana, à la Jamaïque, en Haïti, en République dominicaine et à la Trinité-et-Tobago. La formation de fonctionnaires de l'administration des douanes et d'autres organismes de détection et de répression, ainsi que des personnes travaillant dans le secteur privé et d'agents maritimes comportait des exercices pratiques de détection du détournement des précurseurs.

93. Comme il lui a été demandé par la Commission à sa quarante-troisième session, le PNUCID a contribué à améliorer le processus de consultation lancé par le Gouvernement néerlandais dans le cadre du Traité des Caraïbes pour la répression du trafic illicite par mer. Une conférence préparatoire s'est tenue à Curaçao en novembre 2000, et les négociations relatives à l'établissement d'un texte devraient être terminées en 2001. Le Comité des affaires juridiques de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), assisté par le PNUCID, a finalisé le Traité d'entraide judiciaire en matière pénale pour les Caraïbes. Les huit ministres de la justice des Caraïbes orientales ont approuvé les règles de base relatives à la coopération en matière d'entraide judiciaire lors d'une réunion tenue à Sainte-Lucie les 28 et 29 novembre 2000, sous le parrainage du PNUCID, du Secrétariat du Commonwealth et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales. Ils ont également adopté une liste de références pour les demandes d'entraide judiciaire et ont approuvé le Traité d'entraide judiciaire en matière pénale pour les Caraïbes.

94. Les magistrats d'États d'Amérique centrale ont bénéficié d'une formation aux aspects judiciaires du contrôle des drogues lors d'ateliers sous-régionaux organisés en El Salvador, au Honduras, au Mexique et au Nicaragua. En République dominicaine, des procureurs et des membres de la Direction nationale pour le contrôle des drogues ont également bénéficié d'une formation dans le cadre d'un programme national axé sur les méthodes d'enquêtes et de poursuites visant le blanchiment de l'argent. La formation de procureurs sera suivie par la formation de juges. Le PNUCID a apporté une aide au Gouvernement en fournissant des conseils spécialisés lors de procès importants relatifs au trafic de drogues et au blanchiment de l'argent. Il a également collaboré à la conception et à la mise au point d'une base nationale de données judiciaires.

95. Dans le cadre des programmes sous-régionaux relatifs aux laboratoires médico-légaux, qui sont exécutés au Mexique, aux Caraïbes et en Amérique centrale, le PNUCID a fourni du matériel pour analyser des drogues illicites et leurs précurseurs, des bourses d'études afin de former le personnel des laboratoires et des stages de formation afin d'améliorer les services de laboratoire. Dans les Caraïbes, le Conseil composé des directeurs de laboratoire de police scientifique des Caraïbes a été créé afin de donner des orientations sur

les activités de médecine légale. Un nouveau programme de contrôle des drogues a été lancé à Cuba en avril 2000 afin de fournir des conseils techniques pour la conception d'un nouveau programme d'études sur le contrôle de drogues destiné à l'École de police.

96. Afin de soutenir la stratégie nationale de contrôle des drogues en Bolivie, le PNUCID a aidé à renforcer les capacités de détection et de répression de quatre organismes publics intervenant dans le contrôle des précurseurs, dans les enquêtes finales et la saisie de biens et dans les enquêtes sur le trafic des précurseurs chimiques. En outre, une aide a été octroyée afin d'équiper les nouveaux bureaux de contrôle des frontières situés à des points stratégiques du pays.

97. Au Brésil, un programme de détection et de répression en cours depuis le début de 1998 a commencé à donner des résultats notables. Du matériel, notamment des appareils de télé-communication et des ordinateurs, ont été fournis à l'École nationale de police et à son personnel principal. Un grand programme de formation sur cinq ans, destiné à 10 000 fonctionnaires de police, a été lancé en 2000, de même que des programmes de formation destinés aux professionnels de la sécurité publique. Le programme des cours est disponible sur CD-ROM, pour toutes les écoles de police du Brésil et les autres établissements intéressés. Dans l'État du Rio Grande Do Sul, 990 fonctionnaires de police ont reçu une formation. Des fonctionnaires de 22 États ont pu bénéficier de trois stages de formation pour instructeurs.

98. Des stages de formation au contrôle des précurseurs chimiques ont été organisés pour des représentants du secteur privé. Un programme conjoint de formation au contrôle des précurseurs a été exécuté à l'intention de fonctionnaires de police brésiliens et colombiens. Dans le cadre d'un programme de contrôle des précurseurs mis en œuvre en Colombie avec le concours du PNUCID, des techniciens de laboratoires brésiliens ont bénéficié d'une formation à l'utilisation des trousseaux d'analyse sur le terrain fournis par le PNUCID et à l'utilisation, lors des procès, des échantillons de drogue saisis à titre d'éléments de preuve. Du matériel de laboratoire, du matériel informatique et des véhicules ont été fournis à plusieurs unités de contrôle des produits chimiques ainsi qu'à l'Institut national de criminologie brésilien. Dans le cadre du Système national d'information concernant la justice et la sécurité publique, les

systèmes d'enregistrement des informations relatives aux questions criminelles et pénitentiaires et à la criminalité en matière de drogue des États brésiliens sont tous reliés par courrier électronique.

99. En Colombie, le PNUCID a continué à offrir son concours dans le domaine du contrôle des précurseurs en formant plus de 2 000 officiers de la police judiciaire et militaire à l'utilisation de trousseaux d'analyse et aux procédures d'analyse sur le terrain. Au début de l'année, le programme a été étendu à la police nationale en Équateur; des officiers de la police judiciaire ont été formés et 50 trousseaux de détection des précurseurs ont été fournis. En outre, la formation dispensée au titre du programme en Colombie s'est diversifiée, et un atelier sur les moyens de détruire et de stocker les précurseurs et les drogues illicites saisies sans nuire à l'environnement a été organisé. Un cours d'études spécialisées sur l'administration de la justice, la conduite d'enquêtes sur le trafic de drogues et la protection de l'environnement a été dispensé en collaboration avec l'Université Savan.

### III. Activités thématiques et autres

#### A. Adhésion aux traités et suivi de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale

100. En 2000, les Comores, la Géorgie et les Maldives sont devenues parties à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, telle que modifiée par le Protocole de 1972<sup>2</sup>, ce qui porte le nombre de parties à cette Convention à 160. Les Comores, les Maldives et la République islamique d'Iran sont devenues parties à la Convention sur les substances psychotropes de 1971<sup>3</sup>, ce qui porte le nombre de parties à cette Convention à 164. Les Comores, l'Estonie et les Maldives sont devenues parties à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988<sup>4</sup>, ce qui porte le nombre de parties à cette Convention à 157.

101. Un objectif central de la stratégie du PNUCID consiste à aider les gouvernements qui souhaitent devenir parties aux traités internationaux relatifs au contrôle des drogues et à faire en sorte qu'ils appliquent les dispositions de ces traités. Le PNUCID a renforcé ses activités d'appui en matière de

programmation et d'assistance juridique pour aider les pays intéressés à devenir parties aux divers traités, en particulier à la Convention de 1988, et à en appliquer effectivement les dispositions. Afin d'utiliser au mieux les ressources, des conseillers juridiques régionaux ont été affectés dans les bureaux extérieurs du PNUCID pour apporter un soutien plus efficace aux États d'Asie centrale, d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, ainsi que d'Afrique australe et d'Afrique de l'Est. Le PNUCID a aidé les gouvernements à promouvoir la coopération entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression afin d'améliorer l'application des législations nationales et des pratiques et procédures suivies dans les pays, ainsi que la conduite des affaires. Il a recueilli des informations sur les autorités nationales compétentes désignées en vertu des articles 7 (entraide judiciaire) et 17 (trafic illicite par mer) de la Convention de 1988 et en a publié la liste, et a achevé la première phase de la création sur Internet d'une base de données sur les législations nationales relatives au contrôle des drogues, ce qui rendra les lois plus accessibles aux fins d'échange d'informations et de recherche. En ce qui concerne l'application de l'article 17, le PNUCID a convoqué à Vienne, en décembre 2000, un groupe de travail informel à composition non limitée sur la coopération maritime en matière de lutte contre le trafic illicite de drogues par mer. Cette réunion a permis d'examiner les tendances actuelles du trafic de drogues et les itinéraires fréquemment empruntés pour ce trafic, de même que les initiatives régionales et sous-régionales entreprises récemment dans ce contexte. De nouvelles initiatives tendant à faciliter la coopération entre les autorités nationales compétentes ont été discutées.

102. On s'est attaché en priorité à aider les États dans le cadre des enquêtes et des poursuites concernant des infractions graves liées à la drogue. Le PNUCID a renforcé les compétences des procureurs, des magistrats et des juges en Amérique centrale et en Amérique du Sud ainsi qu'en Europe centrale et orientale. Fort de l'expérience qu'il a acquise ces dernières années dans la formation des formateurs, le Programme a lancé en Asie du Sud-Est ainsi qu'en Afrique australe et en Afrique de l'Est deux programmes de formation judiciaire, qui ont permis de transférer des compétences et des pratiques optimales par le biais d'établissements de formation judiciaire tant locaux que sous-régionaux. Il a apporté un appui direct aux gouvernements en améliorant les capacités

des procureurs et des juges de même que leurs résultats. Des procureurs expérimentés ont été détachés dans des services modèles du parquet en Afrique du Sud et en République dominicaine, pour faciliter la conduite des affaires les plus importantes, en particulier les cas de blanchiment de l'argent, comme à Antigua, à la Barbade et à la Jamaïque.

103. Des initiatives ont été prises afin d'améliorer et de renforcer la coopération judiciaire transfrontière en matière de détection et de répression des infractions le long des principaux itinéraires de trafic. Le PNUCID a réuni les autorités centrales des États des Caraïbes ainsi que d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud afin qu'elles examinent leurs procédures respectives d'entraide judiciaire et d'extradition. Des mesures correctrices ont été prises afin d'éliminer les obstacles qui, dans la pratique, limitent l'assistance entre États, et d'éviter les erreurs et les retards superflus dans le traitement des demandes.

104. En mars 2000, le PNUCID a publié le rapport du Groupe d'experts sur l'amélioration de l'impact intersectoriel de l'aide psychosociale aux toxicomanes délinquants, où sont définis les facteurs de succès liés aux tribunaux spécialisés dans le traitement de la toxicomanie et les meilleures pratiques internationales à suivre pour la planification, la création et le fonctionnement de ces tribunaux. Au cours de la même année, le PNUCID a affecté dans deux États des équipes consultatives d'experts venus de tribunaux spécialisés dans le traitement de la toxicomanie afin qu'elles les aident à créer de nouveaux tribunaux pilotes au sein de leurs propres systèmes.

105. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnel de la Commission des stupéfiants, et l'a aidée à s'acquitter de ses fonctions en tant qu'organe directeur du PNUCID, principal organe de décision pour les questions relatives au contrôle des drogues, organe conventionnel et commission technique du Conseil économique et social. Il a également collaboré avec le secrétariat du Conseil et celui de l'Assemblée générale pour toutes les questions relatives aux drogues. Il a aidé la Commission à lancer un processus dans le cadre duquel l'ensemble des États pourront faire rapport tous les deux ans sur les mesures qu'ils prennent pour atteindre les buts et objectifs fixés pour les années 2003 et 2008, comme convenu lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La Commission étudiera ces rapports afin de

renforcer la coopération pour lutter contre le problème mondial de la drogue. Un questionnaire en vue de l'établissement des rapports sur les plans d'action et les mesures adoptés a été adressé à tous les États. Au total, 81 réponses ont été reçues des États Membres et elles sont analysées dans le premier rapport biennal du Directeur exécutif sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale (E/CN.7/2001/2), qui est soumis à la Commission en application de sa résolution 42/11.

## **B. Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

106. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnel de l'Organe international de contrôle des stupéfiants qu'il a aidé à superviser, en étroite collaboration avec les gouvernements, le fonctionnement du système international de contrôle des drogues. Dans le domaine du contrôle des précurseurs, il a fourni des services consultatifs juridiques ainsi que des services d'appui électronique au secrétariat de l'Organe, de même que des services de laboratoire, en particulier pour établir le profil d'échantillons de permanganate de potassium. L'Organe a également reçu l'appui des bureaux extérieurs et des programmes d'assistance technique du PNUCID, eu égard en particulier au contrôle des précurseurs. Avec la participation active de ses bureaux extérieurs, le PNUCID a fourni à l'Organe des informations en vue de l'élaboration et de la publication de son rapport annuel pour 1999<sup>5</sup>. Il a par ailleurs apporté son concours sur le plan administratif à la réalisation des trois publications techniques de l'Organe consacrées respectivement aux stupéfiants, aux substances psychotropes et aux précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite des drogues.

107. Dans le cadre de ses programmes relatifs au contrôle des précurseurs, le PNUCID a aidé les autorités nationales chargées de la réglementation ainsi que de la détection et de la répression à mieux faire appliquer les lois visant à prévenir les détournements de précurseurs chimiques et à coordonner l'action aux niveaux national et international. En particulier, on a davantage mis l'accent sur les questions relatives à la répression et aux activités opérationnelles telles que la détection de la contrebande ou des détournements de

précurseurs chimiques, la conduite des enquêtes et l'échange d'informations dans ce contexte. Les programmes relatifs au contrôle des précurseurs que le PNUCID exécute en collaboration étroite avec l'Organe, notamment en Asie du Sud-Est, en Asie du Sud-Ouest et en Asie centrale, ont permis de mettre en place des mécanismes et des procédures pour le contrôle des précurseurs aux niveaux national et régional.

108. L'Organe a convoqué, à Antalya en octobre 2000, une réunion sur l'anhydride acétique accueillie par le Gouvernement turc, dont l'objet était de prévenir les détournements de cette substance du commerce licite. Y ont participé les autorités nationales compétentes des principaux États qui fabriquaient et commercialisaient de l'anhydride acétique, des États qui avaient procédé à des saisies de cette substance et de ceux qui étaient situés dans des zones où de l'héroïne était fabriquée de façon illicite. Cette réunion a donné lieu au lancement d'un programme international de suivi de l'anhydride acétique dénommé opération "Topaz", semblable au programme précédemment mis en œuvre pour le permanganate de potassium sous le nom d'opération Purple.

### C. Travaux de recherche et de laboratoire

109. La base de données du PNUCID sur les évaluations et l'analyse des tendances à long terme est devenue opérationnelle. Fondée sur les renseignements provenant des réponses des États Membres aux questionnaires destinés aux rapports annuels, des enquêtes du PNUCID et d'autres sources, cette base de données contient des informations détaillées sur le problème de la drogue dans le monde et sur l'analyse des tendances, qui sont utilisées pour élaborer une publication statistique et analytique intitulée "Tendances des drogues illicites à l'échelle mondiale". Les travaux se sont poursuivis dans le cadre du programme d'échange d'informations, associant le PNUCID, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes, en vue de créer une base de données commune élargie sur les différents cas de saisie de drogues. D'autres travaux de recherche du PNUCID portaient sur la fourniture d'informations spécialisées et de données au Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux en vue de l'aider à estimer l'ampleur du blanchiment de l'argent. En collaboration

avec l'Université technique de Vienne, le Rand Drug Policy Research Center et l'OEDT (Observatoire européen des drogues et des toxicomanies), le PNUCID a accueilli un atelier intitulé "Dynamic Drug Policy: Understanding and Controlling Drug Epidemics" qui avait trait à l'utilisation de modèles mathématiques et statistiques pour comprendre et prévoir les tendances du marché de la drogue, l'objectif étant de donner aux décideurs un outil leur permettant d'essayer divers moyens d'action, de cibler les interventions et de prévoir les besoins en matière de traitement. Un autre projet de recherche entrepris en coopération avec le Centre européen de recherche en politique sociale portait sur le cadre institutionnel des organes s'occupant de programmes de réduction de la demande et son impact sur la situation en matière d'abus des drogues dans les pays concernés. Ce projet s'est achevé par la réunion d'un groupe d'experts tenue à Prague en février 2000 et par la création d'un réseau de chercheurs en sciences sociales qui devraient surveiller et évaluer les structures des institutions chargées du contrôle des drogues.

110. Le deuxième *Rapport mondial sur les drogues*<sup>6</sup> a été finalisé et publié. Il décrit et analyse l'ampleur et le développement du problème de la drogue ainsi que les progrès importants accomplis ces dernières années dans les mesures visant à en atténuer les effets. Illustrés par de nombreux graphiques, cartes et tableaux, il donne un aperçu exceptionnel des réalités et de l'étendue du problème international de la drogue. Un numéro double du *Bulletin des stupéfiants* a été établi aux fins de publication; il comporte un recueil d'études thématiques consacrées aux coûts économique et social de l'abus de drogues.

111. Le PNUCID a élaboré des normes et principes directeurs internationaux afin d'aider les États Membres à analyser les drogues et de promouvoir une étroite collaboration entre les laboratoires, les services de détection et de répression, les autorités judiciaires et les services sanitaires au plan national. Au cours de la période considérée, huit laboratoires nationaux d'analyse des drogues ont été renforcés en Amérique centrale et au Mexique, un en République démocratique populaire lao et trois au Pakistan. Les laboratoires d'analyse des drogues du Bénin et du Cap-Vert et les centres de formation du PNUCID en Chine, au Ghana et à la Trinité-et-Tobago ont également bénéficié d'un appui technique.

112. Le PNUCID a continué d'acquérir des échantillons de référence de précurseurs et de drogues illicites afin de soutenir les fonctions d'analyse des laboratoires et leurs activités dans le cadre des exercices collaboratifs internationaux qui relèvent du programme international d'assurance de la qualité. Plus de 800 échantillons de référence de substances placées sous contrôle international et de leurs métabolites ont été fournis à des laboratoires nationaux d'analyse des drogues de 29 pays et plus de 800 trousseaux d'analyse des drogues et des précurseurs ont été produites et distribuées aux services de détection et de répression de 23 pays. Des officiers de la police militaire chargés d'opérations de maintien de la paix ont également été formés à l'utilisation des techniques d'analyse sur le terrain et à la reconnaissance de diverses drogues illicites.

113. Afin d'encourager l'application de normes communément admises et de méthodes d'analyse harmonisées, le PNUCID a distribué des exemplaires du Manuel sur les méthodes recommandées de dépistage des drogues, du *Dictionnaire multilingue des stupéfiants et des substances psychotropes placés sous contrôle international*<sup>7</sup>, de l'additif à ce Dictionnaire et d'autres publications scientifiques du monde entier. En outre, des exemplaires d'articles choisis sur les substances placées sous contrôle ont été adressés à des laboratoires nationaux d'analyse des drogues dans le monde entier. Le PNUCID a continué de mettre l'accent sur la qualité et les bonnes pratiques de laboratoire en encourageant les laboratoires nationaux à rechercher l'excellence dans leurs résultats, d'où le nombre actuel de laboratoires participant aux exercices collaboratifs internationaux. Deux cent laboratoires du monde entier ont demandé à participer à ces exercices, ce qui leur permettra d'évaluer leurs propres performances et de les comparer à celles d'autres laboratoires équivalents. Au total, 160 laboratoires d'analyse des drogues ont déjà participé à ce type d'activité, ce qui représente une augmentation de 400 % depuis 1995.

114. Le PNUCID a dispensé une formation aux méthodes de laboratoire pour l'identification et l'analyse des drogues au niveau national à Beijing et dans son centre régional de formation à la Trinité-et-Tobago. Des cours de formation ont été prévus à l'intention de spécialistes de l'analyse des drogues originaires du Mexique et d'Amérique centrale, en Argentine, en El Salvador et au Mexique,

ainsi que dans des institutions coopérantes au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et en Finlande. En outre, des visites d'étude ont été organisées dans certaines institutions coopérantes de Vienne à l'intention de spécialistes du Costa Rica, de l'Égypte, de l'Estonie, de la Fédération de Russie et du Ghana. Le PNUCID a également poursuivi son action dans le domaine de la détermination des caractéristiques des drogues et du profil des impuretés, de façon à valoriser la capacité opérationnelle et de collecte de renseignements des services de détection et de répression. Un manuel sur la détermination des caractéristiques et du profil des drogues a été publié et une réunion sur son utilisation par les services de détection et de répression a été organisée en Asie du Sud-Est.

#### **D. Blanchiment de l'argent**

115. Par le biais du programme mondial contre le blanchiment de l'argent qui relève de l'OCDP, le PNUCID a aidé les mécanismes régionaux de coordination à transférer des connaissances techniques entre pays, ce qui a facilité la fourniture d'une assistance technique et l'établissement de relations stratégiques avec un grand nombre de pays et d'organisations. Le programme mondial a continué de collaborer étroitement avec les organisations qui jouent un rôle important dans la lutte contre le blanchiment de l'argent, notamment le Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, le Groupe Egmont (organisation-cadre internationale de type informel chargée des cellules de renseignements financiers), le Groupe d'action financière des Caraïbes, le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de l'argent et la Banque de développement des Caraïbes. Lors d'une conférence tenue aux îles Caïmanes en mars 2000, à l'intention des pays et territoires qui offrent des services financiers internationaux, ledit programme a lancé une initiative mondiale sous l'égide des Nations Unies afin d'empêcher l'utilisation abusive des centres financiers internationaux pour blanchir le produit d'activités criminelles. Dans un communiqué, les États et territoires ayant participé à la conférence ont demandé que des normes internationalement acceptées en matière de réglementation financière et de mesures contre le blanchiment de l'argent soient adoptées dans une optique globale et non arbitraire. À la fin de 2000, 33 États et territoires s'étaient formellement engagés à



se joindre à l'Organisation des Nations Unies dans le cadre d'une initiative mondiale tendant à adopter des normes internationalement acceptées. Ces États peuvent recevoir une assistance technique pour mettre en place des capacités de lutte contre le blanchiment de l'argent ou renforcer celles dont ils disposent. À cet égard, un important projet a été mis en route en coopération avec l'Organisation des États des Caraïbes orientales en vue de créer un service régional de renseignements financiers. Ce projet met à profit les initiatives sous-régionales que privilégie le Programme mondial et qui, en 2000, ont donné lieu notamment à l'organisation d'ateliers à l'intention des États du golfe Persique et de la sous-région andine. Le Programme mondial a organisé à Lima, à l'intention de la Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur, du Pérou et du Venezuela, un atelier sur la coordination régionale des initiatives de lutte contre le blanchiment de l'argent. En association avec le Groupe Egmont, il a accueilli à Vienne, en janvier 2001, un atelier régional destiné à environ 150 fonctionnaires des services de renseignements financiers.

116. Un conseiller a été affecté à la Barbade pour aider à créer un service de renseignements financiers et à la Jamaïque afin de développer les capacités nécessaires pour poursuivre les auteurs d'infractions liées au blanchiment de l'argent et pour saisir et confisquer les avoirs. Des dispositions ont été prises afin d'apporter une assistance semblable à Antigua, et les Bahamas ont bénéficié d'un soutien pour la création d'un service de renseignements financiers.

117. En Afrique de l'Ouest, un appui a été fourni pour la création d'un mécanisme régional de coordination de la lutte contre le blanchiment de l'argent, le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent, afin d'encourager une approche plus large de la lutte contre le blanchiment de l'argent dans la région. Mis au point en coopération avec la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest et d'autres homologues régionaux, un autre programme servira à soutenir les efforts des divers pays en matière de lutte contre le blanchiment de l'argent moyennant l'adoption d'une législation pertinente et l'octroi d'une formation.

118. Haïti a bénéficié d'un appui pour lancer une initiative gouvernementale tendant à créer une prise de conscience du problème du blanchiment de l'argent et pour rédiger une législation relative à la lutte contre le blanchiment de l'argent. La capacité judiciaire de la

République dominicaine a été renforcée et des crédits ont été prévus en vue d'une évaluation de la situation en matière de blanchiment de l'argent. Le Programme mondial a travaillé avec le Gouvernement israélien à l'élaboration d'une législation contre le blanchiment de l'argent et il l'a conseillé en vue de la création d'un service de renseignements financiers. Il a continué d'œuvrer au renforcement du site Web du Réseau international d'information sur le blanchiment de l'argent (IMoLIN) et de la Banque de données internationale contre le blanchiment de l'argent (AMLID). Le niveau de consultation de ce site Web de l'OCDPDC s'est considérablement développé, dépassant les 2 000 visites par semaine.

## E. Réduction de la demande

119. Conformément aux priorités définies par la Commission à sa quarante-troisième session dans le domaine de la réduction de la demande, le PNUCID a continué, par l'intermédiaire de son réseau mondial de jeunes pour la prévention de l'abus de drogues, d'aider les jeunes à trouver des solutions au problème de la toxicomanie au sein de leurs communautés. Un forum de discussion électronique a été mis en place et la première édition d'un bulletin auquel contribuent des jeunes du monde entier a été publiée. Les trois premiers numéros du bulletin trimestriel *Connekt* ont porté sur l'abus d'ecstasy et de drogues sur mesure, la prévention de l'abus des drogues et le rôle des sports dans la réduction de la demande. Une brochure s'inspirant des résultats du forum *Youth Vision Jeunesse* sur la prévention de l'abus des drogues, tenu à Banff (Canada) en avril 1998, et portant sur les moyens d'organiser des manifestations de jeunes contre l'abus des drogues a été publiée pour aider les gouvernements et les organisations non gouvernementales à associer les jeunes à l'élaboration des politiques et aux activités de programme.

120. Les premiers modules d'un manuel sur la conception de programmes de prévention ont été mis au point. Un atelier sur l'évaluation des besoins et l'élaboration des programmes s'est tenu à New Delhi, avec la participation de représentants de programmes destinés aux jeunes en Asie du Sud, et il a donné lieu à la création d'un réseau de jeunes de l'Asie du Sud contre l'abus des drogues. Au Mexique, un séminaire international sur les programmes pour les jeunes

mettant l'accent sur les arts du spectacle pour prévenir l'abus des drogues a été organisé; ses résultats seront publiés sous forme de manuel.

121. Centrée sur les jeunes et les communautés locales, l'Initiative mondiale sur la prévention primaire de l'abus de substances, qui relève du PNUCID et de l'OMS, a produit un manuel de formation destiné aux organisations non gouvernementales et aux organisations communautaires. Des programmes de formation permettant de prendre des mesures au niveau communautaire ont été lancés en Afrique du Sud, au Bélarus, dans la Fédération de Russie, aux Philippines, en République-Unie de Tanzanie, en Thaïlande, au Viet Nam et en Zambie.

122. Le PNUCID a poursuivi sa collaboration avec l'OMS afin d'étudier les conséquences sanitaires et sociales de l'abus de stimulants de type amphétamine en relation avec l'abus d'ecstasy dans la Fédération de Russie et dans d'autres États d'Europe centrale et orientale. Il se préoccupe également de l'abus de stimulants de type amphétamine par des groupes professionnels comme les chauffeurs de camion en Afrique et en Asie du Sud-Est. La question de savoir comment assurer un traitement plus efficace face aux problèmes causés par l'abus de méthamphétamine en Asie du Sud-Est fait aussi l'objet d'une attention.

123. En collaboration avec l'OMS et l'OEDT, le PNUCID a publié des principes directeurs et des manuels sur l'évaluation du traitement de la toxicomanie. En collaboration avec l'OMS, il a élaboré une publication sur le traitement de la toxicomanie dans le système de soins de santé primaires. En vue d'aider les États à planifier leurs propres services de traitement de la toxicomanie, l'élaboration d'un guide de mesures pratiques progressives pour la planification stratégique de ces services a été entreprise.

124. Le Programme mondial sur l'évaluation de l'ampleur de l'abus de drogues a aidé les pays à collecter et à analyser des données. Ce programme a été appliqué en Afrique de l'Est et en Afrique australe ainsi qu'en Asie centrale et en Asie occidentale. Des conseillers régionaux en épidémiologie ont contribué au renforcement des capacités et ont coordonné, aux niveaux régional et national, les activités de formation, de mise en réseau et de collecte de données. Afin de faciliter cette tâche, une trousse épidémiologique était en cours de préparation pour donner des orientations sur les techniques de collecte des données, l'accent

étant mis sur les sujets abordés dans le questionnaire révisé destiné aux rapports annuels (partie II). Les prochains modules de la trousse devraient porter sur les méthodes d'évaluation de la prévalence, les enquêtes scolaires, les systèmes de notification du traitement et les stratégies à appliquer pour mettre en place un système d'information sur les drogues.

125. Le PNUCID a participé aux travaux de recherche concernant le lien éventuel entre l'abus de drogues et le VIH/sida. Dans ce contexte, il a joué un rôle actif au sein du programme Partenariat international contre le sida en Afrique et a exécuté, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, plusieurs programmes mondiaux, régionaux et nationaux contre le VIH/sida et la toxicomanie. Avec le concours de l'OMS, une étude sur l'abus de drogues et le VIH/sida a été réalisée au Nigéria. Les résultats préliminaires indiquent une plus grande prévalence que prévue des cas de VIH/sida liés à la consommation de drogue par voie intraveineuse. Le PNUCID a également appuyé une étude approfondie de l'abus de drogues parmi les professionnels du sexe et les enfants des rues à Lagos et dans trois autres grandes villes. Les résultats finals de l'évaluation seront en principe disponibles au début de 2001.

126. En Asie centrale, de concert avec l'ONUSIDA et dans le cadre de programmes de prévention du sida exécutés dans cinq pays, le PNUCID a aidé les gouvernements à élaborer et à gérer leurs programmes de prévention du VIH/sida, de l'abus des drogues et des maladies sexuellement transmises. En vue de formuler une stratégie globale pour l'Asie centrale, il a commencé à recueillir des données sur la nature et l'ampleur de l'abus de drogues parmi la population de chaque pays de cette région. En Inde, un programme commun a été élaboré, avec le concours du PNUD, de l'ONUSIDA, de l'OIT et de l'UNESCO, face au taux élevé de transmission du VIH/sida parmi les consommateurs de drogue par injection, et certaines activités de formation ont été organisées.

127. Au Viet Nam, dans le cadre d'un programme de prévention de l'abus de drogues et de la transmission du VIH/sida parmi les groupes à haut risque, exécuté par le comité national sur le sida, une réunion d'éducateurs s'adressant à leurs pairs et de représentants de Médecins sans frontières et de l'Office allemand de coopération technique a été organisée. Un rapport sur les caractéristiques sociales et médicales de

l'abus de drogues et du VIH/sida a été finalisé et approuvé par la section vietnamienne d'une association connue sous le nom de People Living with HIV/AIDS. Un ensemble de documents d'information du public ont été établis, notamment la première brochure de l'OCDPC sur les liens entre la prise de drogue par injection et la transmission du VIH. Des affiches sur le thème "Sports not Drugs" (Oui aux sports, non à la drogue), représentant deux sportifs célèbres, ont également été produites, suite à la signature d'accords de coopération entre le PNUCID et les associations nationales de basket-ball et de football des États-Unis. Pour faciliter l'échange de données d'expérience entre experts dans le domaine du VIH, le PNUCID et l'ONUSIDA ont conjointement élaboré une publication en anglais et en russe sur l'abus de drogues et le VIH/sida dans les États d'Europe centrale et orientale et d'Asie centrale.

## F. Répression du trafic illicite de drogues

128. Les informations sur les saisies, les arrestations, le trafic, la fabrication illicite et les détournements communiqués au PNUCID par les gouvernements et les organisations internationales ont été examinés, comparés et analysés. D'autres sources d'information sur la production et le trafic de drogues ont été recensées et, à cet égard, l'Organe a été inclus dans le programme d'échange d'informations lancé en 1999 entre le PNUCID, Interpol et l'Organisation mondiale des douanes afin de faciliter la prise en compte des précurseurs dans les analyses futures des tendances de l'offre.

129. Le PNUCID a assuré les services de secrétariat fonctionnel des organes subsidiaires de la Commission, notamment à la trente-cinquième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenue à Antalya (Turquie), à la dixième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues (HONLEA) pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, tenue à Ottawa, et à la vingt-quatrième Réunion des HONLEA pour la région de l'Asie et du Pacifique, tenue à Yangon. Il a organisé des groupes de travail sur des questions prioritaires spécifiques de détection et de répression en vue d'établir plus facilement un lien entre les questions de détection et de

répression à l'étude et les objectifs de la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Il a fourni des services spécialisés et une assistance technique en matière de détection et de répression, notamment un appui sur place aux programmes exécutés dans les Caraïbes, en Afrique australe ainsi qu'en Asie centrale et en Asie du Sud et du Sud-Est, en vue d'accroître la capacité des gouvernements de faire échec au trafic illicite de drogues. Une priorité stratégique a été le renforcement de la coopération transfrontière entre les services de détection et de répression.

130. Les activités de substitution du PNUCID à l'échelle mondiale ont porté sur la définition, l'analyse et la mise au point de pratiques optimales. À cet égard, une base de données a été créée sur les programmes d'activités de substitution et les évaluations en la matière du PNUCID, en vue de la conception de nouveaux programmes et de la définition d'indicateurs de programmes, de critères et de domaines de formation.

131. Le PNUCID a continué de suivre les progrès accomplis dans l'intégration des femmes et le rôle des organisations communautaires dans les activités de substitution. En janvier 2000, les résultats de l'atelier d'experts sur l'intégration des femmes dans les activités de substitution ont été présentés dans un document concernant les principes directeurs sur les meilleures pratiques à suivre pour associer les femmes aux activités de substitution. Ces principes directeurs reflètent l'état des connaissances et des données d'expérience sur la situation en la matière dans les régions où des cultures illicites sont pratiquées, et ils ont été utilisés pour les activités de formation et pour l'élaboration de projets. Le PNUCID a également élaboré une étude stratégique sur le rôle des femmes dans la culture du pavot à opium en Afghanistan.

132. Afin d'appuyer l'élaboration des politiques et d'assurer effectivement la participation des femmes, une étude comparative sur la contribution des organisations communautaires aux activités de substitution dans certaines zones de la République démocratique populaire lao et du Pérou a été entreprise. Une autre étude a été mise en route pour définir et analyser les possibilités et les contraintes dans le cadre de la coopération du PNUCID aux activités de substitution en Asie du Sud-Est. L'objectif était de définir les meilleures pratiques et de

promouvoir l'incorporation des objectifs des activités de substitution dans les programmes et stratégies d'homologues et organismes potentiels œuvrant déjà dans la région visée.

133. Le PNUCID a examiné les activités de substitution en Afghanistan, au Liban, au Myanmar et en République démocratique populaire lao et il a fourni un appui technique à de nouvelles activités de substitution en Bolivie et au Pérou. Une mission conjointe a été organisée par le Gouvernement indien et le PNUCID dans l'État d'Arunachal Pradesh dans le nord-est afin d'évaluer l'ampleur de la culture illicite du pavot à opium et de déterminer la faisabilité d'activités de substitution. Une stratégie globale applicable à ce type d'activités est en cours d'élaboration dans la région.

134. Pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale et de la Commission, le PNUCID a lancé un programme mondial de surveillance des cultures illicites comprenant notamment: a) un sous-programme d'appui mondial, basé au siège du PNUCID et chargé de faire en sorte que les données recueillies soient comparables au niveau mondial; et b) six sous-programmes nationaux destinés aux pays dans lesquels est pratiqué l'essentiel de la culture illicite, à savoir l'Afghanistan, le Myanmar et la République démocratique populaire lao en Asie, et la Bolivie, la Colombie et le Pérou en Amérique latine. Il s'agit d'aider les pays à mettre en place d'ici à 2001 des systèmes de surveillance qui puissent produire des données comparables au niveau international et des critères permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs d'éradication fixés pour 2008. Le programme permettra également de déceler rapidement tout "effet de déplacement", c'est-à-dire les situations où la réduction des cultures de plantes narcotiques dans une zone donnée entraîne la création de nouvelles cultures dans une région auparavant moins touchée. Le programme quadriennal a été mis en route en janvier 2000, grâce à la coopération technique de l'Agence spatiale européenne.

### **G. Coopération interinstitutions et activités de promotion**

135. En 2000, le PNUCID a continué de promouvoir l'intégration des questions relatives au contrôle des

drogues dans le programme de travail d'autres organismes, en fonction de leurs mandats. Les consultations se poursuivent avec d'autres organisations en vue de mettre en commun les ressources, et plusieurs activités de coopération ont démarré. Au nombre de ces dernières figurent la participation de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation panaméricaine de la santé/OMS aux activités de substitution en Colombie, une programmation commune dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement rural de la vallée de la Bekaa au Liban, et l'intégration d'un élément réduction de la demande aux activités menées par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique pour lutter contre la maltraitance et l'exploitation sexuelles des mineurs dans le bassin du Mékong. Le PNUCID continue également de collaborer étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'ONUSIDA, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'OIT, l'UNESCO et l'OMS, dans le cadre de divers programmes.

136. Le PNUCID a continué de participer au bilan commun de pays et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement dont l'objet est de parvenir à une programmation commune plus systématique. Dès septembre 2000, 56 % des 55 bilans communs de pays et 72 % des exercices relevant du Plan-cadre qui avaient été achevés concernaient le problème de la drogue.

137. La troisième réunion interparlementaire sur le contrôle des drogues (Sommet international antidrogue) a été organisée en coopération avec le Congrès des États-Unis et s'est tenue à Washington en février 2000. Des parlementaires du Canada, des États-Unis, du Japon, d'Europe et d'Amérique du Sud ainsi que des représentants gouvernementaux et des experts internationaux y ont pris part. Les participants ont publié une déclaration réaffirmant que la coopération internationale était indispensable à un contrôle efficace des drogues, et ont fait observer que le PNUCID avait un rôle essentiel à jouer face aux défis mondiaux liés au problème de la drogue. Ils ont également reconnu les succès déjà remportés et recommandé que l'ensemble des pays poursuivent leur soutien au Fonds du PNUCID et y versent des contributions accrues.

138. La coopération avec la Banque asiatique de développement a été renforcée en 2000 avec l'introduction de mesures de contrôle des drogues dans les activités de développement rural en République démocratique populaire lao. La Banque a commencé également à s'attaquer aux problèmes de la drogue dans le cadre de l'assistance technique octroyée dans le bassin du Mékong.

139. La Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues a été célébrée partout dans le monde. Un document d'information du public en rapport avec le thème retenu pour l'an 2000 "La dure réalité: aveuglement, corruption et violence" a été établi.

140. Le PNUCID a maintenu le dialogue avec les organisations non gouvernementales, tout en encourageant la participation de ces organisations et d'autres organisations de la société civile aux stratégies de contrôle des drogues et aux activités y relatives au niveau national. La nouvelle édition du répertoire mondial du PNUCID qui recense les organisations non gouvernementales œuvrant en faveur de la réduction de la demande de drogue renforcera la mise en réseau des organisations non gouvernementales concernées. Des informations sur les organisations non gouvernementales sont également disponibles dans la base de données du site Web du PNUCID.

141. Quatre numéros du bulletin trimestriel *Update* ont été publiés; ils contiennent des articles consacrés à d'importantes questions concernant le contrôle des drogues et la prévention du crime, à des travaux de recherche, aux activités du PNUCID dans les pays et à des entretiens. En outre, le PNUCID a conçu et mis en service en décembre un nouveau site Web étoffé comportant des éléments audio et vidéo. Des travaux connexes ont porté sur la création de sites Web pour l'ensemble des 22 bureaux extérieurs du PNUCID.

## IV. Questions administratives et financières

### A. Suivi et évaluation

142. Le PNUCID a mis au point de nouvelles procédures d'évaluation, en tenant compte des vues exprimées par le Comité consultatif pour les questions

administratives et budgétaires. Il adoptera une approche souple propre à renforcer les évaluations en cours au niveau des projets et à centrer l'attention sur des programmes nationaux ou sous-régionaux spécifiques ou sur des questions techniques, le cas échéant. Pour assurer le maximum d'objectivité, il fera principalement appel à des évaluateurs externes indépendants.

143. Trente-quatre programmes ont été évalués en 2000, contre 37 durant l'ensemble de la période biennale 1998-1999. Des experts indépendants ont mené 28 évaluations. Les six autres concernaient de petits programmes qui ne sont pas d'habitude soumis à une évaluation externe. En outre, une évaluation de programmes thématiques portant sur les meilleures pratiques à suivre pour associer les femmes aux activités de substitution a été réalisée, ce qui a permis de comparer les enseignements tirés de programmes exécutés dans trois régions. Le PNUCID se sert des résultats des évaluations pour affiner l'exécution et la conception des programmes, en particulier sur le terrain.

144. Afin d'améliorer la gestion financière de ses programmes, le PNUCID mettra en service son système d'information sur la gestion programmatique et financière qui porte sur ses transactions financières et sur ses procédures internes. Ce logiciel améliorera sensiblement la gestion financière des ressources fournies au PNUCID, l'objectif étant d'obtenir des informations fiables sur la situation financière de ses programmes dans le monde entier afin d'être mieux à même d'analyser la question.

### B. Situation financière

145. Au cours de l'exercice biennal 1998-1999 s'est amorcée une tendance à la hausse, les recettes ayant progressé de 37 % pour atteindre 142 millions de dollars, inversant ainsi la tendance à la baisse des années précédentes. Cette évolution positive devrait se poursuivre pendant l'exercice 2000-2001 au cours duquel les recettes devraient passer à 144 millions de dollars. Néanmoins, pour l'essentiel, les augmentations provenaient et continueront probablement de provenir des ressources à des fins spéciales, malgré les efforts soutenus déployés par le PNUCID pour obtenir davantage de ressources à des fins générales de sources traditionnelles et non traditionnelles. On prévoit une

augmentation notable des contributions versées au titre de la participation aux coûts. Compte tenu de la diminution du solde des ressources à des fins générales et du fait que les recettes disponibles à des fins générales se maintiennent à un niveau modeste, couvrant à peine les dépenses d'appui, on ne pourra éviter à l'avenir de recourir encore plus aux ressources à des fins spéciales pour exécuter les activités du programme, et il sera difficile de maintenir l'équilibre proscrit pour ce qui est des priorités programmatiques. Il importe donc d'améliorer d'urgence l'équilibre entre les recettes à des fins générales et les recettes à des fins spéciales de manière à permettre au PNUCID de faire face rapidement et avec souplesse aux nouveaux enjeux et aux nouvelles possibilités qui se présentent tout en maintenant un minimum compatible avec le budget d'appui biennal.

146. Comme il ressort du document E/CN.7/2001/9, les dépenses totales engagées au titre des programmes pour l'exercice biennal 1998-1999 ont atteint 97,3 millions de dollars, soit 85 % du budget approuvé d'un montant de 115 millions de dollars. Compte tenu de la poursuite de la tendance à la hausse, les dépenses totales au titre des projets pour l'exercice biennal 2000-2001 devraient atteindre 118,6 millions de dollars. Le taux d'exécution des programmes devrait par conséquent progresser de 22 % au cours de l'exercice 2000-2001 par rapport à l'exercice 1998-1999.

147. Le PNUCID a amélioré l'efficacité de l'exécution de ses programmes comme le dénote la répartition de l'utilisation des ressources, 79 % allant aux programmes et 21 % aux activités d'appui. Cela représente une amélioration par rapport à l'exercice 1998-1999, au cours duquel 72 % seulement des ressources avaient été consacrées aux programmes et 28 % aux activités d'appui. Durant l'exercice 1996-1997, 67 % seulement étaient allés aux programmes contre 33 % aux activités d'appui. Le coût de la gestion reste inférieur à 5 % du volume total des ressources.

### C. Mobilisation des ressources

148. Le PNUCID a poursuivi ses efforts visant à élargir la base des donateurs du Fonds et à inciter un nombre croissant d'États Membres, le secteur privé, des fondations et des organisations non gouvernementales à verser des contributions,

conformément à la résolution 10 (XXXIX) de la Commission. Au total, 52 pays ont versé des contributions volontaires au PNUCID en 2000. Les annonces de contributions au Fonds pour cette même année ont progressé de 14 % par rapport à 1999. Avec un montant d'environ 400 000 dollars par an, le Centre japonais de prévention de l'abus des drogues, qui est une organisation non gouvernementale, est resté le plus grand contributeur non gouvernemental.

149. Le PNUCID a continué d'encourager les pays bénéficiant de ses programmes d'assistance technique à assumer une part croissante du coût financier des activités nationales de contrôle des drogues. Les Gouvernements bolivien, brésilien, colombien et péruvien ont accru sensiblement leurs contributions au titre de la participation aux coûts de grands programmes de contrôle des drogues. Ainsi, leur participation à des programmes nationaux pluriannuels a presque atteint 15 millions de dollars en 2000. Une proportion croissante des contributions versées au titre de la participation aux coûts provient comme d'habitude de prêts consentis par des institutions financières internationales, en particulier la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement.

#### Notes

<sup>1</sup> UNDCP Country Office in Afghanistan, *Annual Opium Poppy Survey 2000* (Islamabad, 2000).

<sup>2</sup> *Recueil des Traités des Nations Unies*, vol. 976, n° 14152.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 1019, n° 14956.

<sup>4</sup> *Documents officiels de la Conférence des Nations Unies pour l'adoption d'une convention contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*, Vienne, 25 novembre–20 décembre 1988, vol. I (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.94.XI.5).

<sup>5</sup> *Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 1999* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.00.XI.1).

<sup>6</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2000* (New York, Oxford University Press, 2000).

<sup>7</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente: A/E/F.93.XI.2.